IMT Nuremberg Archives

H – 626

International Court of Justice

2814
7
4

GM/I

H0626-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-

Séance du 29 Juillet I946

ouverte à I4 heures,

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-

LE PRESIDENT.- Je donne maintenant la parole au Procureur de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

GENERAL RUDENKO.- Monsieur le Président, Messieurs les Juges,

...

H0626-0003

Monsieur le Président,
Messieurs les Juges,

Nous dressons le bilan du procès des principaux criminels de guerre allemands.

Pendant neuf mois, il a été procédé à l'examen le plus attentif et le plus détaillé de toutes les circonstances du cas, de toutes les preuves présentes au Tribunal par l'Accusation et par la Défense.

Pas un seul fait allégué à la charge des accusés n'est resté sans vérifications, pas une circonstance ayant quelque importance n'a été omise dans l'examen de ce cas.

C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que des hommes accusés de crimes contre l'humanité sont appelés à rendre compte de leurs crimes devant un Tribunal International, c'est la première fois que les peuples jugent ceux qui ont ensanglanté de vastes espaces de la terre, qui ont exterminé des millions de gens innocents, détruit des valeurs culturelles, érigé en système le meurtre, les tortures, le massacre de vieillards, de femmes et d'enfants, qui avaient la prétention insensée de dominer le monde et qui ont entrainé le monde dans un gouffre de malheurs sans précédent.

Oui, c'est la première fois dans l'histoire de la Justice qu'un tel procès se présente. Il est mené par un Tribunal créé par des Nations pacifiques et éprises de liberté,

H0625 – 0004

représentant la volonté et défendant les intérêts de toute l'humanité civilisée, humanité qui ne veut pas revoir ces misères et qui n'admettra plus qu'une bande de criminels prépare impunément l'asservissement ou l'extermination de peuples entiers et qu'elle exécute ensuite son plan monstrueux.

-1 suite et fin-

H0626 – 0005

L'humanité appelle les criminels à répondre de leurs crimes, et c'est en son nom, que nous, le Ministère Public, accusons dans ce procès.

Et combien les tentatives de contester le droit de l'humanité à juger ses ennemis, font piètre figure, combien sont inconsistantes les tentatives de priver les peuples du droit de châtier ceux qui se proposèrent comme but l'asservissement et l'extermination des peuples et qui poursuivirent ce but criminel au moyen de méthodes criminelles elles aussi/pendant de longues années consécutives.

Le procès actuel se déroule d'une façon telle, que les accusés chargés des crimes les plus abominables, se virent accorder toutes les possibilités de défense, toutes les garanties légales nécessaires.

Dans leur pays, se trouvant aux leviers de commande, les accusés supprimèrent toutes les formes légales de la procédure juridique, rejetèrent tous les principes de justice adoptés par les peuples civilisés.

Mais eux-mêmes, ils sont jugés par le Tribunal International, qui observe toutes les garanties juridiques et qui garantit aux accusés tous les principes de la défense.

~~N'est-ce pas un procès équitable, n'est-ce pas une justice convenable?~~

Nous dressons actuellement le bilan du procès, nous faisons nos déductions des preuves soumises au Tribunal, nous

H0626 - 0006

examinons toutes les données sur lesquelles repose l'accusation.

Nous posons la question : Est-ce que l'accusation portée contre les accusés a été confirmée devant le Tribunal, leur culpabilité a-t-elle été prouvée?

A cette question, on ne peut donner qu'une réponse : le procès a entièrement confirmé l'accusation.

Nous n'imputons aux accusés que ce qui a été prouvé devant la Cour avec une incontestabilité et une certitude entieres, et tous les crimes monstrueux qui ont été préparés a l'avance pendant de nombreuses années par la bande de ces criminels endurcis, ont été prouvés, de ces criminels qui s' emparerent en Allemagne

-2 suite et fin-

H0626 – 0007

du pouvoir gouvernemental et qui les perpétrèrent au cours de nombreuses années, sans aucune considération des principes du droit ni des principes les plus élémentaires de la morale humaine.

Ces crimes sont prouvés, ils n'ont pu être réfutés ni par les dépositions des accusés, ni par les arguments de la défense et ils ne peuvent être réfutés parce qu'il est impossible de démentir la vérité, et c'est justement la vérité qui est le résultat incontestable du procès actuel, comme le bilan plein d'espoir de nos efforts prolongés et constants.

L'accusation est prouvée dans tous ses points. A été démontrée l'existence d'un plan concerté ou complot, dans lequel les accusés ont pris part pour la préparation des guerres d'agression, en violation des principes du droit international, en vue de l'asservissement et de l'extermination des peuples.

L'existence d'un tel plan ou complot est indubitable, au même titre que le rôle de premier plan qui y fut joué par les accusés de ce procès.

Sur ce point, l'accusation est confirmée par toutes les preuves accumulées au cours des débats, par les documents indiscutables, par les dépositions des témoins et des accusés eux-mêmes.

Toute l'activité des accusés était dirigée vers la préparation et le déclenchement de guerres d'agression, Tout ce qu'ils appellent leur "travail idéologique" consistait à culti-

H0626 - 0008

ver des instincts bestiaux, à inculquer au peuple allemand l'idée saugrenue de la suprématie raciale et du problème de l'extermination et de l'asservissement des populations appartenant aux "races inférieures" qui ne représentaient soit-disant, que l'engrais nécessaire au développement de la "race des seigneurs".

-page 3 suite et fin-

H0626 - 0009

...Leur travail "idéologique" consistait en des appels au meurtre, au pillage, à la destruction de la culture et à l'extermination d'êtres humains.

Les accusés se préparaient depuis longtemps à ces crimes, ensuite les exécutaient en attaquant d'autres pays, s'emparant de territoires étrangers, exterminant des êtres humains.

Mais quand donc a surgi ce plan concerté ou complot?

Il n'est évidemment guère possible d'établir une date précise, le jour et l'heure ou les accusés se sont mis d'accord pour commettre leurs crimes.

Nous ne pouvons ni ne voulons fonder nos déductions et nos affirmations sur des conjectures et des suppositions, Mais il faut admettre comme établi avec une certitude absolue que dès le moment ou les fascistes se sont emparés du pouvoir en Allemagne, ils ont commencé la réalisation de leurs plans criminels, profitant de leur pouvoir pour préparer une guerre d'agression.

Toute l'activité des accusés était dirigée vers la préparation de l'Allemagne à la guerre.

L'armement et la transformation de l'économie en vue de la guerre est un fait absolument indiscutable, établi par des documents et reconnu par les accusés.

On se demande à quelle sorte de guerre les accusés ont commencé à se préparer dès leur prise de pouvoir? Etait-ce vraiment à une guerre défensive?

Mais personne n'avait l'intention d'attaquer l'Allemagne, et, me semble-t-il, ne pouvait l'avoir.

H0626-0010

Si l'Allemagne s'apprêtait à une guerre qui n'était pas une guerre défensive, il est clair alors, pour autant que le fait qu'elle préparait une guerre d'agression a été établi. Telle est la logique des faits, et tels sont les faits. L'Allemagne a commencé et developpé cette guerre qu'elle avait préparée, et, en 1937-1939, se réalisa ce qui avait été conçu en 1933.

De là, on peut faire une déduction: le plan concerté ou complot existait au moins depuis 1933, c'est-à-dire depuis l'époque où les fascistes s'étaient emparés du pouvoir et l'avaient utilisé pour leurs buts criminels.

Ce sont des faits, et les paroles prononcées par les accusés alors qu'ils ne se doutaient pas qu'ils seraient les accusés, ne font que confirmer ces faits.

Il suffit, pour cela, d'indiquer les déclarations de SCHACHT, KRUPP et autres, sur la façon dont le Gouvernement fasciste avait préparé la guerre et comment toutes les sphéres de la vie politique et économique avaient été consacrées à ce but.

J'estime que la culpabilité des accusés est prouvée en ce qui concerne le fait que, en 1933, après s'être emparés du pouvoir en Allemagne, les Hitlériens réalisèrent un plan concerté ou complot comprenant la commission de crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

L'enquête judiciaire démontre d'une façon absolue que les accusés ont commis des crimes contre la paix; ces crimes consistent en l'élaboration, la préparation, le déclenchement et

H0626 - 0011

la conduite d'une guerre d'agression, en violation des traités, accords et engagements internationaux.

Ici, les faits parlent d'eux-mêmes: il s'agit des guerres qui ont entraîné un nombre inoui de victimes

H0626 - 0012

et de dévastations et dont le caractère agressif est établi d'une façon indiscutable.

La culpabilité des accusés dans l'exécution de crimes contre la paix est prouvée d'une façon absolue.

L'accusation de commission de crimes de guerre, conduite de la guerre par des méthodes contraires aux lois et coutumes de la guerre, est pleinement prouvée.

Ni les accusés, ni leurs avocats n'ont rien pu objecter contre les faits mêmes de la commission de tels crimes.

Tout ce qu'ils ont pu dire à ce sujet, c'est que les accusés n'ont pas eux-mêmes, directement, commis des atrocités telles qu'extermination de gens dans les camions à gaz et les camps de concentration; ils n'ont pas exterminé des Juifs de leurs propres mains, et même n'étaient pas au courant de faits de ce genre, mais que ces faits aient eu lieu, les accusés eux-mêmes ne le nient pas.

Les accusés reconnaissent les faits.

Quel moyen de défense sans portée.

Il est évident que les accusés occupant les postes de commandement les plus importants dans l'Allemagne nazie, n'avaient aucun besoin, de leurs propres mains, de fusiller, de pendre, d'asphyxier, de faire geler des hommes vivants en vue d'expériences etc.. etc...

Tous ces crimes, ont été exécutés sur leurs ordres, par leurs subalternes, bourreaux accomplissant ce qu'on peut appeler "le travail noir"; quant aux accusés, leur tâche consistait

H0626 - 0013

2

seulement à donner des ordres qui étaient exécutés sans discussion.

C'est pourquoi la tentative des accusés de rompre les liens qui les unissent à ces bourreaux, de se séparer d'eux, est sans espoir.

Ces liens sont évidents et indiscutables. Et si le Commandant d'Auschwitz, Rudolf Hoess, arrachait les dents en or aux cadavres, le Ministre du Reich, Walter Funk, ouvrait, pour conserver ces dents en or, des coffres-forts spéciaux dans les caves de la banque du Reich, pour conserver ces dents en or.

H0626 - 0014

/3

Si les subalternes de Kaltenbrunner anéantissaient les gens dans les camions à gaz, ces "gazenwagen" étaient construits dans les usines de Sauer, Daimler et Benz, qui se trouvaient sous les ordres de l'accusé SPEER.

Si les prisonniers de guerre étaient anéantis par les bourreaux professionnels de l'unité "Toten Kopf" (tête de mort) et par la Garde du Camp, les ordres d'exécution étaient signés par le Feldmaréchal de l'armée allemande, Keitel. Les accusés notifiaient les délais pour les exécutions, donnaient des ordres pour créer une technique spéciale d'anéantissement, fondaient sur leur idéologie le droit de la race des Seigneurs à l'anéantissement et l'exécution des "peuples inférieurs".

Tranquillement et impitoyablement, ils observaient les victimes torturées, et, comme Hans Franck, faisaient des discours officiels sur le "nouveau pas", réalisé par le fascisme allemand dans la voie de l'épuration de "l'espace vital" des "races inférieurs".

Les accusés portent la responsabilité de chaque meurtre, de chaque goutte de sang innocent qu'ont fait couler les bourreaux hitlériens, car entre les accusés et les exécutants immédiats des crimes, des meurtres, de tortures, la différence réside seulement dans le rang et l'échelle des activités: ceux-là sont les bourreaux directs, tandis qu'eux sont les principaux bourreaux, les chefs des bourreaux, les bourreaux de la catégorie supérieure. Ils sont beaucoup plus dangereux que ceux qu'ils ont éduqués dans l'esprit de la haine de l'hu -

H0626 - 0015

manité et dans le fanatisme, et qu'ils renient maintenant en se mettant à couvert.

La culpabilité des accusés dans l'exécution de crimes de guerre est parfaitement démontrée par le fait qu'ils ont organisé un système d'anéantissement de prisonniers de guerre de la population civile, de femmes, de vieillards et d'enfants; par le fait que, par leur faute, partout où se posait le pied du soldat allemand, on retrouvait des ~~montagnes~~ monceaux d'hommes tués et mutilés, des ruines et des incendies, des villes et des villages dévastés, une terre souillée et saturée de sang.

H0626 - 0016

Les crimes contre l'humanité commis par les accusés sont parfaitement prouvés.

Nous ne pouvons pas laisser de côté les crimes que les accusés ont commis en Allemagne même, pendant tout le temps de leur règne dans ce pays: anéantissement massif de tous ceux qui, dans une mesure quelconque, exprimaient leur mécontentement contre le régime fasciste, travail forcé et l'extermination des gens dans les camps de concentration; l'extermination massive des Juifs et, ensuite, le même travail forcé et la même extermination des gens dans les régions occupées - tout ceci est prouvé et l'accusation n'est pas ébranlée. Quels sont donc les moyens de défense qui ont été utilisés par les accusés et leurs avocats ? Quelles preuves et quels arguments ont-ils pu opposer au Ministère Public ?

On peut diviser les moyens de défense des accusés en deux groupes fondamentaux; c'est, d'abord, une série de témoins cités par les avocats. Ces témoins devaient, par leurs déclarations alléger la faute des accusés, diminuer leur rôle dans l'exécution de ces atrocités, les blanchir à tout prix.

Ces témoins, dans un nombre de cas énorme, étaient eux-même des accusés dans d'autres ~~affaires~~ cas.

Comment peut-on parler de l'objectivité et de l'authenticité des dépositions de tels témoins de la défense, si l'innocence de l'accusé Funck a dû être confirmée par son

H0626 - 0017

remplacant et complice, Hoiler, membre des SS depuis 1931, et ayant rang de Gruppenführer SS; si, en faveur de Seyss-Inquart, on a appelé à témoigner le criminel Reisner, membre du parti Nazi depuis 1930, gauleiter de Salzburg, et puis de Carinthie.

H0626 - 0018

7

Ces soi-disant "témoins", comme par exemple Buhler, - bras droit de l'accusé Franck et son complice dans tous ses crimes, ou bien Bohle, - un des dirigeants principaux des travaux d'espionnage et de diversion des hitlériens à l'étranger, et chef du département étranger du parti fasciste sont venus ici afin de s'efforcer, en violant leur serment, de couvrir leurs anciens patrons et de conserver en même temps leur propre vie.

Néanmoins, la majorité des "témoins de la Défense", lors de leur interrogatoire, deviennent infailliblement des témoins de l'accusation. Ils sont confondus eux-mêmes par les "témoins muets" - les documents, pour la plupart, d'ailleurs, allemands. Ils se voyaient ainsi forcés de ~~dénoncer~~ démasquer ceux qu'ils voulaient justifier.

Une autre méthode de la Défense consiste dans des discussions et dans des argumentations d'ordre juridique.

Quelques questions juridiques soulevées au procès.

L'Accusation, qui, dans le procès actuel, s'appuie sur des preuves innombrables et indiscutables, se base sur des principes bien établis du droit et de la légalité. C'est pourquoi déjà dans les premiers discours ~~d'introduction~~ inauguraux des procureurs généraux, une attention spéciale fut attirée sur la responsabilité pénale des accusés.

Dans ses discours au Tribunal, la Défense a soulevé à nouveau une série de questions juridiques :

H0626 - 0019

18

a) sur la signification du principe "nullum crimen sine lege"

b) sur la signification de l'ordre

c) sur la responsabilité de l'Etat et des individus

d) sur l'interprétation du concept de complot, etc....

En rapport avec tout cela, je considère qu'il est indispensable de revenir à nouveau sur certaines questions juridiques en réponse aux tentatives de la Défense

H0626-0020

9

de compliquer certaines situations simples et claires et de transformer l'argumentation juridique en rideau de fumée afin de dissimuler derrière lui l'histoire sanglante des crimes fascistes.

a) Le principe "Nullum crimen sine lege"

La Défense s'est efforcée de réfuter l'accusation en essayant de prouver, qu'au moment où les accusés ont accompli les actes qui leur sont reprochés, ces derniers n'étaient pas prévus par des lois déjà existantes et que pour cette raison, les accusés ne peuvent pas en porter de responsabilité légale ~~pénale~~.

J'aurais pu tout simplement écarter toutes ces références au principe "Nullum crimen sine lege", car les Statuts du Tribunal Militaire International qui sont une loi ferme, devant être obligatoirement respectée, stipule que ce Tribunal "peut juger et condamner des personnes, qui, agissant dans les interets des pays européens de l'Axe séparement ou en tant que membres d'une organisation," ont commis l'un des crimes énumérés dans l'Art. 6 des Statuts.

Donc, au point de vue juridique, pour l'élaboration du verdict, et pour l'application de la peine il n'est pas necessaire que les crimes commis par les accusés soient prévus lors de leur accomplissement par des lois pénales. Cependant il n'y a aucun doute que les actes des accusés étaient des crimes au point de vue des lois en vigueur au moment où ces crimes ont été commis.

Les principes du Droit pénal figurant aux Statuts du Tribunal International sont un exposé des principes

H0626 - 0021

2o

contenus dans une série d'accords internationaux énumérés dans mon discours ~~d'introduction~~ inaugural en date du 8.2.1946, ainsi que dans la législation pénale de tous les Etats civilisés. La législation de tous les peuples civilisés prévoit

H0626 - 0022

21

la responsabilité pénale pour les meurtres les tortures les viols les pillages etc... Le fait que ces crimes furent organisés par les accusés sur une échelle dépassant toute imagination humaine et sous une forme de cruauté sadique jamais encore vue - n'exclut pas, évidemment, - mais ne fait que renforcer la responsabilité des criminels. Si les accusés avaient commis leurs crimes sur le territoire, et contre les habitants d'un seul pays donné, ils auraient pu conformément à la déclaration commune des chefs des Gouvernements de l'URSS, de la Grande Bretagne et des USA, publiée le 2 novembre 1943, selon les principes généralement acceptés du Droit pénal et de la procédure pénale, être jugés dans ce pays et conformément à ces lois.

Cette déclaration stipulait que "les officiers et les soldats allemands et les membres du Parti Nazi qui étaient responsables des crimes énumérés plus haut, des meurtres et des executions, ou qui y ont volontairement pris part, seront livrés aux pays ou leurs crimes abominables ont été commis, afin qu'ils puissent être jugés et punis conformément aux lois en vigueur dans ces pays libérés , et aux gouvernements libres qui y seront crées.

Cependant les accusés sont des criminels de guerre,"dont les crimes ne sont pas limités par un lieu géographique determiné" /Art.I de l'accord des quatre puissances du 8 aout 1945/ et leurs crimes tombent donc sous la compétence du Tribunal Militaire International fonctionnant en vertu des Statuts.

Le défenseur de l'accusé Hess s'est permis d'affirmer que: "Il ne peut y avoir aucun doute que le crime contre la paix comme il est exposé à l'Art.6, alinéa 2 des Statuts est inexistant".

H0626 - 0023

Il n'est pas nécessaire de se référer ici aux textes des accords internationaux (~~je les ai cités dans mon discours d' introduction du 6 février~~) où la guerre d'agression était reconnue comme un crime international.

Ils sont accusés d'actes qui à des époques plus reculées étaient déja reconnus comme étant criminels par les peuples civilisés.

b) L'execution d'un ordre

Certains accusés, dans leurs dépositions à la Cour, ont tenté de se dépeindre comme de pauvres petits bonshommes, comme des instruments aveugles et soumis de la volonté d'un autre, - de la volonté d'Hitler.

Dans la recherche d'une base juridique pour la défense d'une telle position, l'avocat Jahreiss a beaucoup parlé de la portée des ordres de Hitler. Selon l'avis du Défenseur Jahreis, un ordre de Hitler "était quelque chose de tout à fait différent" de l'ordre de n'importe quel autre dirigeant, qu'un ordre de Hitler était quelque chose " d'indiscutable au point de vue juridique".

Pour cette raison le défenseur Jahreiss affirme que "Quelle que soit la facon dont les Statuts du Tribunal puissent considerer un ordre, qu'ils rejettent d'ailleurs en tant qu'argument écartant toute responsabilité pénale, - peut-on cependant , entendre par cela, un ordre de Hitler? Un tel ordre peut-il être comparé à la conception de l'ordre prévue par les Statuts?.

H0626 – 0024

Le droit de discuter une loi est le droit légitime de tout juriste, y compris bien entendu, celui de la Défense. Il apparait cependant parfaitement incompréhensible à quelles méthodes logiques ou autres avait recours le défenseur lorsqu'il affirmait que les Statuts spécialement élaborés

H0626 - 0025

pour le procès des principaux criminels de guerre de l'Allemagne fasciste ne prévoyaient justement pas les conditions de l'activité de ces criminels.

Mais de quels ordres s'agit-il, qui les a promulgués, de quel pays parlent les statuts du Tribunal?

Il est évident que ce qui suit est indubitable: les auteurs des statuts étaient parfaitement au courant des conditions spécifiques régnant dans l'Allemagne hitlérienne, étaient parfaitement au courant (par le matériel de plusieurs procès, notamment celui de Kharkov) des tentatives des accusés de se dérober derrière les ordres d'Hitler et c'est précisément pour cette raison qu'ils ont spécialement établi que l'éxecution d'un ordre clairement criminel ne dégage nullement des auteurs de la responsabilité pénale.

c) Responsabilité des états et des individus:

Dans une certaine mesure, il faut supposer que les auteurs eux-mêmes de cette tentative de cacher un groupe important de ministres, de Gauleiters et de chefs militaires derrière le dos d'Hitler, ont douté du caractère convaincant d'une telle manoeuvre de défense, puisque pour lui venir en aide on met en avant une nouvelle ligne de défense.

"Si le Reich allemand a commencé à attaquer en dépit de l'accord de non-agression qui était encore en vigueur - déclarait l'avocat Jahreiss - , il a commis un délit international et doit en répondre selon les normes du droit international..... seulement le Reich mais pas un individu isolé".

Il est impossible tout d'abord de ne pas remarquer que le point de vue ainsi exposé ne brille pas par sa nouveauté:

H0626 - 0026

avant les déclarations des avocats officiels de la Défense au présent procès quelques défenseurs non officiels des criminels de guerre propagaient volontiers la version selon laquelle ce ne sont pas des personnes physiques , mais bien l'état et le peuple allemand qui doivent porter la responsabilité pour l'agression criminelle et les crimes de guerre.

H0626 - 0027

26

La violation par le sujet du droit international - c'est à dire l'état- des normes du droit international entraine telle ou telle conséquence de caractère international, mais en tous cas pas la responsabilité pénale de l'état.

Tels ou tels actes de l'état dans la sphère des relations internationales sont commis par des personnes physiques, représentant et fonctionnaires de l'état.

Lors de la commission de ces actes, ces personnes peuvent commettre les infractions les plus diverses, aussi bien en matière de droit civil qu'en matière de droit pénal.

Pour ces derniers actes, c'est à dire ceux qui impliquent un crime, ils portent le cas échéant, une responsabilité pénale selon les lois et devant les tribunaux aussi bien de leur pays que d'un pays étranger, d'après les circonstances.

Dans le cas donné, non seulement l'état hitlérien a violé les normes du droit international - en conséquence de quoi, furent prises les mesures à l'égard d'autres états - mais encore des personnes physiques isolées, en commettant ces actes d'infraction, ont personnellement commis des crimes de droit commun, dont ils portent conformément aux Statuts du Tribunal la responsabilité pénale devant le TMI.

H0626 - 0028

d) Le concept de complot :

La défense, d'une façon unanime, quoique sous des formes différentes et avec des variantes, essaie de réfuter l'accusation qui implique les accusés dans un complot. En extirpant de sources diverses des définitions partiales et choisies de façon tendancieuse de la notion de complot, les avocats de la défense essaient de démontrer que GOERING, HESS, RIBBENTROP et d'autres ne peuvent pas être considérés comme des participants du complot.

Je voudrais vous exposer quelques arguments pour prouver le manque de consistance de ces affirmations de la défense.

Le complot suppose l'existence d'un groupe criminel, créé et agissant en vue de l'accomplissement de desseins criminels communs. Or, ce groupe a existé d'une façon indubitable.

Il est bien évident, dans le cas présent, que dans la mesure où les conspirateurs se sont emparés de la direction de l'Etat, les liens qui réunissaient entre eux les membres de ce groupe criminel de conspirateurs sont extrêmement compliqués.

Dans n'importe quel groupe criminel, mais particulièrement dans un groupe ramifié et important, les participants individuels commettent des actes criminels qui entrent dans le cadre du plan général du complot, mais peuvent pratiquement rester inconnus de toute une série de membres de ce groupe. Néanmoins, pour autant que ces crimes découlent d'un plan criminel unique, commun à tout le groupe, les participants au complot qui n'ont pas personnellement commis ces actes criminels isolés et qui n'en avaient pas de connaissance concrète en portent cependant la responsabilité.

H0626 – 0029

D Dans le cas qui nous intéresse, l'existence du complot n'est pas exclue par le fait que, par exemple, SCHIRACH pouvait ne pas connaître les mesures individuelles que l'esclavagiste SAUCKEL ou du fauteur de pogromes STREICHER.

H0626 - 0030

L'existence de ce complot n'est pas non plus exclue du fait des différences d'opinion sur les diverses questions , qui existaient entre les différents participants du complot (intrigues de GOERING contre BORMANN, etc....)

De telles divergences peuvent se produire au sein de n'importe quelle bande de brigands ou de voleurs, mais cette bande n'en cesse pas d'être ce qu'elle est.

Dans presque chaque communauté existe une certaine hiérarchie parmi ses membres. Très souvent, les chefs d'une bande de criminels s'investissent eux-mêmes d'une autorité sans limite sur les autres membres de la bande, jusqu'au droit de vie et de mort.

Cependant, aucun juriste au monde n'a eu, je crois, l'idée de nier l'existence d'un groupe criminel en se basant sur le seul fait que ses adhérents ne jouissaient pas de droits égaux et que l'un d'entre eux avait le pas sur les autres.

Il serait quelque peu bizarre de nierl'existence d'un complot dans le cas présent, étant donné le fait incontestable qu'un énorme pouvoir personnel était dans les mains d'un chef - HITLER. De même, l'existence du complot n'exclut pas, mais suppose une certaine distribution des rôles entre les adhérents au groupe criminel, dans l'accomplissement d'un but criminel commun (l'un coordonne toute l'activité idéologique, l'autre s'occupe des questions de la préparation idéologique, le troisième prépare l'armée, le quatrième organise le fonctionnement de l'économie de guerre, le cinquième est chargé de la préparation diplomatique, etc...). C'est pourquoi, le complot fasciste ne cesse pas d'être un complot, mais bien au contraire, représente un complot particulièrement dangereux, étant donné qu'entre les mains

H0626 - 0031

des conspirateurs se trouve l'appareil gouvernemental, et d'énormes ressources humaines et matérielles.

- 16 suite et fin -

H0626-0032

Dans les mains des criminels internationaux, dans les mains de GOERING, KEITEL et des autres accusés, d'immenses armées deviennent l'instrument des crimes les plus monstrueux.

Voila pourquoi les traits caractéristiques qui distinguent les conspirateurs de l'Allemagne fasciste de n'importe quelle autre bande, sans pour cela changer la nature juridique du complot, ne font que lui conférer un caractère plus dangereux.

Je termine avec cela l'analyse des arguments juridiques de la défense.

Comme nous l'avons vu, Messieurs les Juges, les arguments de la défense se sont révélés inconsistants et incapables d'ébranler l'accusation. J'en passe maintenant à l'examen de la culpabilité des accusés individuels.

H0626 - 0033

GENERAL RUDENKO

32

La RESPONSABILITE INDIVIDUELLE

GOERING.

L'accusé GOERING était dans l'Allemagne hitlérienne, le deuxième personnage après le "fuehrer" et le premier successeur de celui-ci. Il s'accorda des pouvoirs extrêmement étendus et s'empara des postes les plus importants.

Il était le président du conseil des ministres pour la défense du Reich allemand, dictateur à la direction de l'économie allemande, plénipotentiaire général pour le plan de quatre ans et commandant en chef des forces aériennes. Or, il a utilisé toute cette vaste activité et a consacré toutes ses forces à l'organisation et à la réalisation des crimes qui sont indiqués dans l'acte d'accusation.

Comme nous le savons déjà, l'objet de cette conspiration était de soumettre l'Europe pour arriver ensuite à la domination mondiale de l'Allemagne hitlérienne, ne s'arrêtant devant aucun moyen quelque criminel et inhumain qu'il soit.

ES 439
USA 618

Pour atteindre ce but, il fallait frayer la voie il fallait comme disait déjà HITLER en février 1933, à une conférence avec les industriels allemands les plus en vue, supprimer le système parlementaire.

Et c'est ce que GOERING entreprit de faire. Il se mit énergiquement à supprimer les adversaires politiques du fascisme, et pour cela procéda à des arrestations en masse de membres de partis politiques hostiles au nazisme.

H0626 - 0034

Il organisa des camps de concentration où il envoya sans jugement les gens qui n'étaient pas d'accord avec le fascisme. Il créa la Gestapo, dans laquelle dès le jour de sa création s'établit un régime de terreur sanguinaire. Il exigeait de tous les fonctionnaires des camps et de la Gestapo de ne s'arrêter devant rien ; les traitements inhumains, les mutilations et les meurtres sont devenus sous sa direction les méthodes de travail essentielles.

2324 PS C'est à lui, GOERING, qu'appartiennent ces mots : "Chaque balle tirée du revolver d'un agent de police est ma balle, si quelqu'un appelle cela un meurtre,

USA 233 alors c'est moi qui ait tué" (du livre de GOERING, "La résurrection d'une nation", écrit en 1934).

H0626 - 0035

Il a ainsi frayé la voie au fascisme, il a ainsi rendu possible que le complot fasciste puisse se développer et se réaliser sans obstacle.

PS 3442
USA 576

GOERING était inlassable dans l'anéantissement de tout ce qui empêchait le renforcement de ce complot. Et HITLER le louait sans cesse pour cela. C'est ainsi qu'il a déclaré au Reichstag le 13.7.1934 que GOERING "par son poing de fer avait brisé l'attaque contre l'état national-socialiste avant que celle-ci ait pu se développer".

Toute cette activité terroriste de GOERING, était calculée en vue de frayer le chemin au but essentiel du complot fasciste- conquérir l'Europe -, puis d'arriver a la domination mondiale de l'Allemagne hitlérienne.

L'enquête judiciaire a prouvé la culpabilité de GOERING dans la conception et la préparation de toutes les guerres d'agression de l'Allemagne hitlérienne.

PS 3441
USA 437

D'innombrables documents ont été présentés au Tribunal, montrant le rôle actif de GOERING dans le développement des guerres d'agression. Je rappellerai la déclaration de GOERING en 1935 à une réunion des officiers des forces aériennes. Il a déclaré que "il avait l'intention de créer des forces aériennes qui seront jetées contre l'ennemi comme un acte de représailles. Déjà avant sa défaite, l'ennemi doit sentir qu'il est perdu" et cette intention, comme nous le savons, a été réalisée par lui en se préparant à la guerre jour après jour.

H0626 - 0036

P 140
USA 160

Lors de la conférence des chefs de l'aviation allemande le 8 juillet 1938, GOERING donne à comprendre que la guerre est proche et que "si l'Allemagne gagne cette guerre elle sera la première puissance du monde, qu'elle dominera le marché mondial et deviendra un pays riche". Il faut risquer pour atteindre ce but". C'est le slogan lancé alors par GOERING.

PS 1301
USA 123
(procès verbal séance soir 23.XI.45 page 18)

Le 14.10.1938, peu de temps avant la présentation des exigences à la ~~Tchéco-~~ Slovaquie, GOERING déclare qu'il a commencé la mise sur pied d'un programme gigantesque, "en comparaison duquel est rejeté dans l'ombre tout ce qui ~~était~~ avait été jusqu'ici".

"Dans le temps le plus bref les forces aériennes doivent être multipliées par cinq, la flotte de guerre doit produire de l'armement à une cadence plus rapide tout particulièrement..... l'artillerie lourde et les chars lourds. Parallèlement, il faut que soit augmentée la production de matériel de guerre et d'explosifs."

H0626-0037

Il a été indiscutablement établi que Goering a hâtivement participé à la préparation de l'agression contre l'U.R.S.S. Dans le compte-rendu de la réunion du 29 Avril 1941 sur la question de la structure de l'Etat-major économique "Oldenbourg" dans le compte-rendu de la conférence chez le Général Thomas le 23 Février 1941, et également dans les dépositions de Goering lui-même à la session du 21 Mars 1946, le Tribunal trouvera la preuve du fait que Goering a, dès Novembre 1940, activement participé à l'élaboration du plan d'agression contre l'URSS.

C'est Goering qui, avec Rosenberg, Keitel et Bormann, a concrétisé, lors d'une conférence chez Hitler en date du 16.7.1941, les plans de démembrement de l'Union soviétique, de l'asservissement des peuples, du pillage des richesses de l'URSS. Il était présent lorsque l'on projetait de "raser Leningrad au niveau du sol afin de le donner ensuite aux Finlandais". C'est lui qui a proposé le bourreau Koch au poste de Commissaire du Reich en Ukraine comme "personnalité possédant une très grande initiative et une bonne préparation".

On peut donc incontestablement considérer comme acquis que Goering est coupable de la conception et de la préparation des guerres d'agression de l'Allemagne hitlérienne, et il doit en porter la responsabilité.

Mes collègues ont déjà attiré l'attention du Tribunal sur le traitement criminel des prisonniers de guerre.

Je me permettrai simplement de rappeler au Tribunal les dépositions du témoin Maurice Lampe à la session de l'après-midi du 25.1.36, concernant l'exécution d'officiers soviétiques, anglais, français et autres dans le camp de Mauthausen, les

H0626 - 0038

37

camps d'extermination d'Auschwitz et de Maidanek, les notes du commissaire du peuple aux affaires étrangères de l'URSS Molotov des 25.11.1941 et 27.4.1942, déjà déposées au Tribunal, concernant les crimes inhumains des autorités militaires allemandes à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques, pour lesquels une grande responsabilité repose sur Goering. Je rappellerai également les déclarations du témoin Halder le 31.10.1945, dans lesquelles ce témoin parle de la conférence chez Hitler sur le sujet de la non-application des stipulations de la Convention de La Haye en ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre russes, de la directive du quartier-général d'Hitler du 12.5.1941, concernant le traitement des commandants et de commissaires politiques russes faits prisonniers et enfin, de la directive du plénipotentiaire au plan de quatre ans, le même Goering, concernant le marquage des prisonniers de guerre soviétiques par un signe spécial.

URSS 341
PS 884.
USA 351
PS 1191
Procès-verbal
séance
du matin
13.2.1946
P. 30-32

H0626 - 0039

38

Tous ces faits criminels, établis d'une façon indiscutable devant la Cour, n'ont pas besoin d'éclaircissement complémentaire du fait que, dans ses discours, la défense n'a pas amené de conclusions, quelles qu'elles soient, réfutant ces preuves.

URSS 89

Dans les "douze commandements pour la conduite des Allemands à l'Est", en date du 1er Juin 1941, il est dit, dans le sixième commandement:

"Vous devez bien vous mettre dans l'idée que vous êtes pour tout un siècle, les représentants de la grande Allemagne, et les porteurs de l'étendard de la Révolution nationale-socialiste dans la nouvelle Europe. C'est pourquoi vous devez, conscients de votre mérite, prendre les mesures les plus dures et les plus impitoyables qu'exige de vous le Gouvernement".

Au nom de Goering, se trouve lié le début de l'écrasement organisé et de l'extermination de la population juive.

C'est précisément lui qui a signé les lois de Nuremberg s'inspirant de la haine de l'humanité, les décrets privant les Juifs du droit de propriété, l'instauration d'une amende de un milliard pour les Juifs, et d'autres; cette activité concorde parfaitement avec toute la philosophie cannibale de Goering.

PS 3458
USA 588
Sténo Soir
8.1.1946

Il a nié devant la Cour avoir été partisan des théories raciales; mais cependant, en 1935, Goering a prononcé au Reichstag un discours pour

H0626-0040

page 21

la défense des provocateurs raciaux de Nuremberg. Il a alors déclaré à qui voulait l'entendre: "Dieu a créé des races, il n'a pas voulu l'égalité, et c'est pourquoi nous rejetons énergiquement toute tentative de dénaturer la conception de la propreté de la race .... "

Un grand nombre de documents présentés à la Cour par le Ministère Public dévoilent les activités criminelles de Goering envers les autres nations.

EC 410
USA 298

L'instruction de Goering, en date du 19 Octobre 1939, montre clairement les sentiments de l'accusé envers le peuple et le Gouvernement polonais.

Dans sa directive sur la Politique économique à l'Est, en date du 23 Mai 1941, énoncée avant l'agression contre l'URSS, Goering s'exprime ainsi en ce qui concerne les relations avec les Russes:

EC 126
USA 316

"L'Allemagne n'est pas intéressée par le maintien de la production sur ce territoire; elle ravitaille en vivres seulement les troupes qui s'y trouvent établies .... La population, dans ces régions, et en particulier, la population urbaine, est condamnée à la faim. Il sera indispensable de déporter cette population en Sibérie."

URSS 93
URSS 36
URSS 60

H0626-0041

URSS 93
URSS 36
URSS 60

En qualité de plénipotentiaire pour le Plan de Quatre ans, Goering répond des pillages et dévastations de la propriété publique et de la propriété privée commis par les Nazis dans la partie occupée du territoire de l'URSS, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Yougoslavie et dans d'autres pays encore. C'est précisément Goering qui a parlé de l'activité des conspirateurs nazis en ce qui concerne le pillage économique des territoires occupés de l'URSS.

1157 PS
USA 141

Avant l'agression perfide contre l'URSS, le 29 Avril 1941, a eu lieu une conférence sur l'étude des mesures économiques à prendre d'après la variante du plan Barbarossa. En résultat de cette conférence, fut créé un Etat-Major économique de mission spéciale "Oldenbourg" sous les ordres de Goering. On avait prévu la création, dans les plus grosses villes de l'URSS, d'inspections spéciales d'Economie, et de Kommandos, devant lesquels se trouvaient posés des problèmes les plus vastes, dans le domaine de l'utilisation et du pillage, de l'agriculture et de l'industrie soviétiques.

URSS 89

Dans le dossier du Führer régional pour l'agriculture, se trouvaient des instructions pour les führers pour l'agriculture, qui avaient liberté complète dans le choix des méthodes pour atteindre leurs buts criminels. Il en ressortait l'exigence d'une conduite impitoyable envers les citoyens soviétiques, et, en premier lieu,

H0626-0042

envers les Russes, les Ukrainiens, et les Biélonissiens.

URSS 2
URSS 9

Le rapport de la Commission d'Etat extraordinaire de l'URSS sur les cruautés commises par les Hitlériens à KIEV, dans la région de Stalingrad et autres lieux, déclare que les plans criminels de l'accusé Goering et de ses complices ont été, dans une notable mesure, réalisés.

Pour assurer à l'industrie de guerre allemande et à l'agriculture la main-d'oeuvre, et en même temps, dans le but d'anéantir physiquement et affaiblir économiquement les peuples asservis, l'accusé Goering et ses acolytes du complot nazi utilisèrent le travail forcé des ouvriers étrangers.

L 79
USA 27

L'utilisation du travail obligatoire avait été élaborée par les Nazis encore avant le début de la guerre. Il suffit de rappeler la Conférence chez Hitler, à laquelle prit part l'accusé Goering, le 23 Mai 1939.

H0626 - 0043

URSS 10
URSS 386
URSS 379

Au cours de la Conférence du 7 Novembre 1941, et dans l'ordre du 10 Janvier 1942, Goering a exigé de toutes les organisations dépendant de lui qu'elles assurent, par tous les moyens, à l'industrie allemande la main-d'oeuvre, prise dans la population des territoires soviétiques occupés.

Le 6.8.1941, Goering a eu une Conférence avec les Commissaires du Reich des regions occupées et les représentants du Commandement militaire.

URSS 170

S'adressant aux personnes présentes à la Conférence, Goering a déclaré:

"Vous êtes envoyés là-bas, non pas pour travailler au bien-être des peuples qui vous sont confiés, mais pour extirper tout ce que vous pouvez.....

Vous devez vous confuire comme des chiens de chasse là où il y a encore quelque chose.

J'ai l'intention de piller, et ce, d'une manière effective.

Ces intentions ont été réalisées. Goering a pillé, les ministres du Reich et les commissaires du Reich des régions occupées ont pillé, les représentants du commandement militaire ont pillé, à commencer par le Général et à finir par le simple soldat.

Ainsi a agi l'accusé Goering.

Il n'y a pas une mesure du parti nazi, pas

H0626 - 0044

43

un seul pas du gouvernement hitlérien auquel Goering n'aurait pas participé. Il a participé d'une manière active à tous les crimes de la bande fasciste, et, pour tous ses actes, il doit recevoir la punition qu'il mérite.

H0626 - 0045

44

Dès le moment de la conception du Reich fasciste, l'accusé Rudolf Hess a occupé une position dirigeante parmi les conspirateurs nazis.

sténo aud. soir du 7.2.1946 p. 37/38
312 PS
USA 952

C'est Hess qui a été le dirigeant de l'organisation fasciste de l'Université de Munich. C'est lui qui a participé au Putsch. C'est lui qui, conjointement avec Hitler, a travaillé à la Bible du fascisme - le livre "Mein Kampf", en remplissant les fonctions de Secrétaire personnel de Hitler; c'est lui qui, en 1932, a été le Président de la Commission Politique Centrale du parti fasciste, et, après la prise du pouvoir, en qualité de "remplaçant du Führer", a mis à exécution la sauvage politique des coupeurs de tête fascistes.

PS 3196
Sténo aud. soir du 7.2.1946 p. 38/39

C'est précisément à Hess qu'un décret de Hitler du 21 Avril 1933 a donné le droit absolu de prendre les décisions au nom de Hitler pour toutes les questions concernant la Direction du Parti".

Sténo aud. soir du 7.2.1946 p. 42/37/38
1395 PS
GB 252
1389 PS
GB 249
2018 PS
- GB 250

Après celà Hess a continué à réunir entre ses mains de nouveaux, et encore de nouveaux, postes dans le Gouvernement hitlérien. A partir du 1er Décembre 1933, il est: Ministre du Reich sans portefeuille "pour assurer une collaboration étroite du Parti et des sections d'assaut avec les autorités civiles"; Le 4 Février 1938, il est nommé Membre du Conseil secret; le 30 Août 1938: Membre du Conseil des Ministres pour

H0626 - 0046

45

la protection de l'Empire et, le premier Septembre 1939, Hitler nomme Hess comme son successeur après Goering. Hess reçoit également le titre d'Obergruppenführer SS et SA.

D 138
USA 403
D 139
USA 404

Par un décret en date du 27 Juillet 1934, Hitler a obligé les dirigeants de tous les départements et les Ministres de l'Allemagne à présenter à Hess tous les projets de loi pour ratification préliminaire.

PS 3180
Sténo aud. du soir
7.2.1946
P. 49/50

Hess s'est occupé de la sélection et de l'échelonnement des cadres dirigeants fascistes. Ceci est prouvé par un ordre de Hitler du 24 Septembre 1935, et par d'autres documents présentés à la Cour par le Ministère Public.

H0626 - 0047

46

Il convient de noter particulièrement le rôle actif de Hess dans l'élaboration et l'exécution de guerres d'agression. Tous les actes d'agression de l'Allemagne hitlérienne ont été conçus et préparés avec la participation la plus immédiate de Hess et de l'appareil du parti Nazi sous ses ordres.

102-260

Déjà , le 12 Octobre 1936, dans un discours en Bavière, Hess appelait les Allemands a "utiliser un peu moins de matières grasses, un peu moins de porc, un peu moins d'oeufs.." Nous savons- disait Hess- que les devises étrangères que nous économisons ainsi, vont au réarmement. Et pour aujourd'hui , le slogan " des canons au lieu de beurre" est exact.

05
261
steno aud.
soir
7.2.46
p.56

Hess a dit cela à la veille même de son départ pour l'Angleterre - le 1er mai 1941 en prononcant un discours à l'usine Messerschmidt, avec un appel à continuer la guerre d'agression.

steno aud.
46
p.65

Avec Hitler, Goering et d'autres dirigeants actifs du plan concerté nazi, Hess a signé les ordres d'annexion à l'Allemagne des territoires envahis.

PS 3179
USA200
Steno aud.

Dans les lois de Nuremberg, inspirées par la haine de l'humanité, pour lesquelles l'ac-

H0626 - 0048

47

7.2.46
p.53

cuse porte aussi sa responsabilité, se trouve un paragraphe particulier donnant à Frick et à Hess les pleins pouvoirs pour promulguer les décrets indispensables pour mettre ces lois à exécution. Hess a signé le decret " sur la protection du sang et de l'honneur", la loi du 14 septembre 1935 sur l'abolition du droit de vote pour les Juifs et l'abolition du droit de travail dans les organisations publiques, il a signé également la loi du 20 Mai 1938, surl'extension des lois de Nuremberg à l'Autriche.

steno aud.
soir 7.2.46
p.56

Dans le présent procès, on a déjà suffisamment éclairci la question du rôle de Hess dans l'organisation du réseau d'espionnage et des groupes terroristes à l'etranger, dans la création du SD (service de Securité et complement des sections SS) La position même de Hess dans le parti fasciste et dans le gouvernement hitlerien montre la participation active de l'accuse, en tant que dirigeant, dans la préparation et l'exécution du plangeneral criminel de conspirateurs fascistes, et par conséquent, cette position parle de son énorme part de fautes et de responsabilite dans les crimes contre la paix, et dans

H0626 - 0049

48

les crimes de guerre, et dans les crimes contre l'humanite.

M 102
GB 254.

MM. les Juges, pour apprécier d'une manière encore plus precise, le sens de l'activité criminelle de l'accuse Hess, comme un des dirigeants notoires du parti Nazi et du gouvernement hitlérien, je rappellerai un article du journal resume " National Zeitung" du 24 avril 1941, consacre a Hess :

page 25 suite 2 et fin.

H0626 - 0050

49

" Il y a longtemps -cela se passait encore avant le commencement de la guerre- Rudolf Hess a ete appele " La conscience du parti". Si nous demandions pourquoi ce nom honorifique a ete donne au remplacant du Fuehrer, il ne serait pas difficile de repondre à cette question : il n'y a pas un seul événement dans notre vie publique qui ne soit lié au nom du remplaçant du Fuehrer. Il est à un tel point varie et original dans son travail et dans la sphere de son activite que l'on ne peu pas enoncer cela en quelques mots...

Steno.aud. Bien des mesures prises par le Gouvernement en particulier dans lecadre de l'Economie de guerre et dans le Parti, ont été complètement prises sur l'initiative du remplacant du Fuehrer."

Steno.aud. soir 22.3.46. Hess a refusé de donner des explications à la Cour. Son avocat, Seidel , a declaré avec emphase que Hess estimait que le present tribunal n'était pas competent pour juger les criminels de guerre allemands... et a commencé aussitôt à presenter les preuves pour la defense de Hess.

Steno du 30.II.1945 p.57/58 Hess a meme essayé de se faire reconnaitre

H0626 - 0051

50

comme fou pour éviter la punition qu'il méritait. Mais, lorsque Hesse se fut convaincu qu'une telle manoeuvre ne l'aiderait pas, il fut obligé de déclarer devant la Cour qu'il avait simulé une perte de mémoire, que c'etait un ruse tactique de sa part, et il fut obligé de reconnaitre qu'il portait la pleine responsabilité de tout ce qu'il avait fait et signé avec les autres.

Ainsi donc, la tentative maladroite de Hess pour échapper à sa responsabilité a été complètement dévoilée devant la Cour et Hess doit, dans toute sa mesure, supporter la punition pour sa participation au plan concerté ou complot pour la commission de crimes contre la paix, pour sa participation aux crimes de guerre, aux crimes les plus monstrueux contre la paix et contre l'humanité, crimes qu'il a commis conjointement avec les autres accusés.

page 26 suite et fin.

B.B.
29.7.46
15 à 16 H

H0626 - 0052

GENERAL RUDENKO

BORMANN

Le nom de l'accusé Martin Bormann est indissolublement lié à la création du régime hitlérien. Il était l'un de ceux qui commettait les crimes les plus monstrueux , dirigés vers l'anéantissement de centaines de milliers d'hommes innocents.

De concert avec l'accusé Rosenberg, Bormann menait avec une impitoyable continuité la propagande des théories raciales et la persécution des juifs.

Il promulgua de nombreuses directives tendant a la discrimination des juifs dans l'Allemagne hitlerienne, directives ayant joué un rôle déterminant et ayant entraîné l'extermination de millions de juifs. Par cet aspect de son activité, il gagna la confiance d'Hitler, onlui donna le droit de représenter le parti dans la sphère de la vie de l'Etat"... (Directives et ordonnances de la Chancellerie du parti et il le représentait.

Ainsi, en qualité de chef de la chancellerie du parti, il prenait une part directe à l'extermination des juifs, des gitans, des russes, des ukrainiens, des polonais et des tchécoslovaques.

H0626 – 0053

GENERAL RØUDENKO

Le NSDAP, sous sa direction, se transforme en organisation policière, entretenant les rapports les plus étroits avec la police secrete d'Etat et les SS.

Bormann, non seulement connaissait tous les plans d'agression du gouvernement hitlerien, mais encore prenait une part directe à leur mise à exécution.

Il a mobilisé tout l'appareil de parti du NSDAP en vue de la réalisation des plans d'agression du Gouvernement hitlérien, il nommait les Gauleiters du Parti plénipotentiaires pour la défense du Reich dans les regions de leur activité.

L'appareil de parti du NSDAP et Bormann en personne ont pris une part active dans les mesures des autorités militaires et civiles allemandes en vue du traitement inhumain des prisonniers de guerre.

Directives

Les inombrables/ et decrets promulgues par Bormann en temoignent.

page 27 suite et fin.

H0626 - 0054

GENERAL ROUDENKO

Les documents de l'accusation et de l'enquête judiciaire ont établi à quels décès en masse a amené ce traitement inhumain des prisonniers de guerre.

L'appareil du parti et l'accusé Bormann en personne ont pris une part directe aux mesures du Gouvernement hitlérien liées à la déportation en exclavage des populations des territoires occupés.

C'est avec le consentement de Bormann que se produisait la déportation secrète des jeunes filles ukrainiennes en Allemagne, destinées à une germanisation forcée.

PS 3018 Par l'ordre d'Hitler du 18.10.44 Bormann et Himmler furent chargés de la direction du Volkssturm, qui se composait de tous les hommes de 16 à 60 ans capables de porter les armes.

A la veille de l'effondrement de l'Allemagne hitlérienne Bormann présidait l'organisation souterraine du Vehfwolf, crée pour des taches de diversion et de sabotage sur les arrières des armées alliées.

USA 690
1690 PS Bormann a directement participé au pillage des valeurs culturelles, historiques et autres dans les territoires occupés.

USA 692
061 PS En 1943, il fit une proposition concernant la nécessité de renforcer le pillage économique des territoires occupés.

Tels sont les crimes de l'accusé Bormann, le plus proche collaborateur d'Hitler qui porte la responsabilité entière des crimes sans nombre du Gouvernement hitlérien et du parti nazi.

H0626 - 0055

RIBBENTROP

Joachim von RIBBENTROP, qui fut l'un des principaux promoteurs et dirigeants de la politique étrangère de l'Allemagne hitlérienne, a également été l'un des membres les plus actifs de la conspiration criminelle.

L'accusé, officiellement entré au parti nazi en
2829-PS 1932, appuya activement les efforts des nazis dès a-
USA-5 vant leur accession au pouvoir et ne tarda pas à devenir le conseillet officiel du parti en qualité de "collaborateur du Fuehrer pour les questions de politique étrangère".

L'ascension de Ribbentrop dans la voie hiérarchique est indissolublement liée au délevoppement de l'activité des conspirateurs nazis dirigée contre les intérets de la paix.

Séance du 2.4.46 p.19 du pr;verb. sténogr. (soir)

Dans ses dépositions, Ribbentrop a déclaré: "Il (Hitler) savait que j'étais son fidèle collaborateur". C'est justement la raison pour laquelle Hitler, le 4.II.1938, fit du nazi convaincu et dévoué qu'était Ribbentrop le dirigeant officiel de la politique étrangère, qui était l'un des principaux leviers de la réalisation de toute la conspiration nazie.

Cependant, Ribbentrop ne limitait pas son activité à la seule sphère de la politique étrangère. En tant que membre du Conseil du Reich à l'armement du Reich, en tant que membre du Conseil secret, il participait au règlement de tout l'ensemble des questions se rapportant à la préparation de guerres d'agression. C'est pourquoi Ribbentrop tout en étant ministre des

H0626 - 0056

Affaires étrangères, prenait part au règlement et à l'exécution de questions très éloignées de la politique étrangère, comme par exemple l'utilisation de la main d'oeuvre en temps de guerre, l'organisation des camps de concentration, etc. Il y a lieu de remarquer à ce propos que Ribbentrop avait conclu avec Himmler un vaste accord spécial en vue d'une organisation commune des services de renseignements.

Pr.ver.
sténog.
session
soir 2.4.46
pp.6.8
URSS 120

Ribbentrop devint ministre des affaires étrangères du Reich au moment précis où commençaient à se réaliser les plans de l'agression destinée à assujettir l'Europe à la domination allemande. Cette coïncidence n'est pas due au hasard. Ce n'est pas sans raison que Ribbentrop était considéré comme l'homme le plus qualifié pour mener à bien cette conspiration criminelle. Il fut même choisi de préférence à Rosenberg, spécialiste pourtant des provocations internationales, qui - non sans quelque raison - s'en plaignit de façon officielle. Et Hitler ne s'était pas trompé en Ribbentrop, qui sut pleinement justifier sa confiance.

Dès le 12 Février 1938, une semaine après sa nomination, Ribbentrop avec Hitler et l'accusé von Papen, qui à cette époque dirigeait depuis longtemps déjà le travail souterrain des agents nazis en Autriche, prenait part à la conférence

H0626 - 0057

de l'Obersalzberg, au cours de laquelle, en usant de menaces et en posant un ultimatum, il exigea du Chancelier d'Autriche SCHUSCHNIGG et de son Ministre des Affaires Etrangères, SCHMIDT, l'accord pour l'abandon de l'indépendance autrichienne, et l'obtint.

En qualité de Ministre, RIBBENTROP, assista à la conférence du 28 mai 1938, au cours de laquelle il fut décidé de mettre en application le plan "Gruen" d'agression contre la Tchécoslovaquie.

Se conformant à la tactique nazie qui consistait à affaiblir par l'intérieur sa future victime, RIBBENTROP n'avait cessé d'entretenir d'étroites relations et d'aider matériellement, dès le début, le parti des Allemands des Sudètes, puis celui des nationalistes slovaques, afin de provoquer une scission intérieure et une guerre fratricide en Tchécoslovaquie.

S'étant emparés de la Tchécoslovaquie, les conspirateurs nazis, dont l'accusé RIBBENTROP, se mirent en devoir de préparer et de réaliser l'acte d'agression suivant, qui leur avait été désigné d'avance dans le plan des crimes contre la paix, à savoir l'attaque de la Pologne.

Contraint, à la suite de l'annexion toute fraiche de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, de

H0626 – 0058

dissimuler momentanément les intentions ultérieures de l'Allemagne, RIBBENTROP, lui-même et par ses diplomates, s'efforça d'endormir la vigilance des gouvernements européens en déclarant hypocritement que l'Allemagne n'avait plus aucune exigence territoriale.

Doc.
2530-PS
GB-36
PV sten.
matinée
6.XII.45
pp.6-7

Le 26 janvier 1939, à Varsovie, le Ministre des Affaires Etrangères de l'Allemagne nazie, von RIBBENTROP, déclara que le "renforcement des relations amicales entre l'Allemagne et la Pologne, sur la base des accords existants, constituait un élément essentiel de la politique étrangère de l'Allemagne".

Peu de temps après, la Pologne apprenait la valeur des assurances données par RIBBENTROP.

Je ne m'arrêterai pas ici au rôle perfide joué par l'accusé RIBBENTROP lors de l'agression allemande contre le Danemark, la Norvège, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, étant donné que mes collègues en ont déjà parlé d'une façon suffisamment convaincante...

L'accusé RIBBENTROP a pris une part active et directe à l'exécution de l'agression contre la Yougoslavie et la Grèce.

Usant de la méthode qui lui était chère, et

H0626 - 0059

qui consistait à dissimuler l'agression imminente sous des garanties mensongères, l'accusé RIBBENTROP, le 20 avril 1938, donna l'assurance à la Yougoslavie qu'à la suite de l'Anschluss, les frontières germano-yougoslaves étaient considérées "définitives et indestructibles".

-page 30 suite 2 et fin-

H0626 - 0060

2719 PS
VB-58 sténo
7.12.45
soir p. 6

A cette époque, avait lieu la préparation générale de l'agression avec la participation active de l'accusé Ribbentrop. Les 12 et 13 Août 1939, au cours de la rencontre d'Hitler et de Ribbentrop avec Ciano, à Obersaltzberg, on arriva à réaliser l'accord sur la "Liquidation des neutres, les uns après les autres".

Avec la participation directe et immédiate de l'accusé Ribbentrop, les conspirateurs nazis ont, de la même façon, conçu, préparé et réalisé l'agression perfide contre l'Union des Républiques Socialistes soviétiques, le 22 Juin 1941.

USA 135
PS 447
USA 31
PS 446
URSS 263
URSS 149
URSS 156

L'accusé Ribbentrop a lui-même reconnu ici, dans la salle d'audience, que l'accusé Keitel s'est entretenu avec lui de la question de l'agression contre l'URSS, à la fin d'Aout-début Septembre 1940, c'est-à-dire à une époque où avait déjà lieu la mise à l'étude du plan Barbarossa (comme celà ressort clairement des déclarations du Général Warlimont, du Général Muller, du Feld-Maréchal Paulus.

L'activité de l'accusé et le Ministère qu'il dirigeait ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la guerre contre l'URSS avec la participation de la Finlande, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie.

Déjà, après le début de l'agression de l'Allemagne contre l'Union Soviétique, l'accusé Ribbentrop continua à faire tout son possible pour amener de nouveaux complices du côté de

H0626 - 0061

2896 PS
USA 155

l'Allemagne. Ainsi, dans le télégramme du 10 Juin 1941, adressé à l'Ambassadeur allemand à Tokio, il écrivait:

"Je vous demande d'influencer Matsuoka par tous les moyens se trouvant à votre disposition pour que le Japon entre le plus rapidement possible en guerre avec la Russie. Plus vite celà aura lieu - mieux celà vaudra. Même par la suite, le but final doit demeurer le suivant: avant l'arrivée de l'hiver, nous nous tendrons la main sur la voie ferrée de Sibérie, le Japon et nous.."

Comme celà a été établi en audience, l'accusé Rosenberg a, avec d'autres accusés, préparé pour Ribbentrop, la politique d'anéantissement et de pillage que les Hitlériens ont eue en vue et qu'ils ont ensuite mise à exécution sur les territoires momentanément occupés de l'Union Soviétique. L'accusé Rosenberg, qui élabora les plans d'exploitation des territoires occupés de l'Europe orientale, a eu, à ce sujet, des rapports avec l'OKW, avec le Ministère de l'Economie, avec le Ministère de l'Intérieur, avec le Ministère

H0626 – 0062

1o39 PS
USA 146
Compte-rendu sténo de l'audience du matin 10.12.45 p. 38

des Affaires Etrangères. Dans son "Rapport sur le travail préparatoire concernant le problème de l'Europe orientale", il a écrit: "En résultat des pourparlers avec le Ministère des Affaires Etrangères, ce dernier a nommé M. le Consul général BROTIGAM, comme son représentant auprès de Rosenberg".

Ainsi, il est indiscutable que Ribbentrop était non seulement au courant de la préparation de l'agression militaire contre l'URSS, mais qu'il a, avec d'autres conspirateurs, préparé à l'avance les plans de colonisation des territoires de l'Union Soviétique, la mise en esclavage et l'extermination des citoyens soviétiques.

Sténo Audience soir du 2.4.46 p. 13

L'accusé a été obligé de reconnaître qu'il avait connaissance des notes du Commissaire du Peuple des Affaires Etrangères, B.M. MOLOTOV, sur les atrocités commises par les Hitlériens sur les territoires momentanément occupés de l'Union soviétique. Comme les autres conspirateurs, il était au courant d'autres déclarations faites par les principaux gouvernements alliés sur la responsabilité qui incombe au Gouvernement Nazi pour les crimes inouïs commis par les Hitlériens, dans les régions occupées.

Sténogramme audience du matin du 27.3.46 p. 53/54

Comme l'a confirmé le témoin de la défense pour l'affaire Ribbentrop, l'ancien Secrétaire d'Etat du Ministère des Affaires Etrangères, Steingrant, Ribbentrop a cherché à être inscrit en tant que membre honoraire au Congrès international antisémite et a été l'un des organisateurs

12

H0626 - 0063

de ce Congrès que les Allemands avaient l'intention de créer en Juin 1944, à Cracovie.

Sténo aud.
matin
2.4.46
P. 6
(3688 PS)
(RF 502)

Ribbentrop a lui-même reconnu devant la Cour qu'il a mené des pourparlers avec les Gouvernements d'Etat européens au sujet de la déportation en masse des Juifs.

Conformément au procès-verbal de l'entretien de Ribbentrop avec Horty, "Le Ministre des Affaires Etrangères a déclaré à Horty que les Juifs devaient être soit exterminés, soit envoyés dans un camp de concentration". Il ne pouvait y avoir d'autre solution".

Ce fait confirme, dans une certaine mesure, que Ribbentrop avait connaissance de l'existence des camps de concentration, bien qu'il ait essayé d'une façon tenace de démontrer ici le contraire.

Ribbentrop a apporté son appui aux autres dirigeants nazis et, d'abord, à l'accusé Sauckel, pour envoyer les habitants des régions occupées aux travaux forcés allemands.

De plus, dans l'exécution du plan général des conspirateurs comprenant l'anéantissement de la culture nationale des peuples des régions occupées, Ribbentrop a participé d'une façon active au pillage des biens culturels, propriété de la collectivité.

H0626 - 0064

Dans ce but, sur l'ordre de Ribbentrop, fut créé le "Bataillon de missions spéciales" près du Ministère des Affaires Etrangères. Pendant toute la durée de la guerre, marchant à la suite des troupes de première ligne, ce bataillon a réquisitionné et expédié en Allemagne, conformément aux instructions de Ribbentrop, tous les biens culturels imaginables provenant des régions occupées de l'Est.

Ainsi, l'accusé Ribbentrop a participé à la saisie du pouvoir par les fascistes, a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration, la préparation et le déclenchement des guerres d'agression et de pillage; avec d'autres conspirateurs, il a pris part, conformément aux plans fascistes, à la direction de l'exécution de crimes inouïs contre les peuples dont le territoire se trouvait momentanément occupé par les envahisseurs allemands.

H0626 - 0065

GROUPE MILITAIRE

Certains des accusés dans ce procès des grands criminels de guerre constituent, en quelque sorte, un groupe de véritables chefs militaires. Si l'on excepte Goering, personnage unique, politicien, économiste et militaire à la fois, il me faudra nommer Keitel, Jodl, Doenitz et Raeder. Au cours de l'instruction de ce procès, en ce qui concerne ces accusés, non seulement toutes les charges énoncées dans l'acte d'accusation se sont trouvées confirmées, mais encore elles se sont aggravées. Les preuves documentaires, les dépositions de témoins y compris même partiellement ceux qui furent cités par la défense ne pouvaient pas ne pas peser dans la balance d'un poids écrasant du côté de l'accusation. Les défenseurs de ces accusés se sont efforcés de démontrer que le destin a fait de leurs clients, contre leur gré, les acteurs d'une tragédie cruelle.

Les accusés aussi - Keitel, Jodl, Doenitz, et Raeder, ici même à l'audience, se sont efforcés d'assumer ce rôle de braves gens un peu simples. Il faut reconnaître, en toute justice, que dans la mesure de ses moyens, la défense les y a aidés. On nous a longuement parlé de l'honneur des soldats, de la discipline militaire, de la fidélité au devoir et au serment prêté, et par conséquent, de l'obligation d'obéir aux ordres d'Hitler, même :a ceux qui éveillaient dans l'esprit des doutes ou une protestation absolue. Une telle descfiption de la position des accusés dénature absolument les faits réels.

J'estime qu'avant de parler de la culpabilité de Keitel

H0626 - 0066

Jodl, Doehitz et Raeder, il serait bon de poser et de résoudre quatre questions :

1°) Ces accusés savaient-ils que l'Allemagne hitlérienne, en violation des accords internationaux, préparait toute une série de guerres d'agression, de conquête et de pillage ?

2°) Ont-ils, eux-mêmes, pris une part active aux plans, préparatifs, déclanchement et conduite de ces guerres ?

3°) Sont-ils coupables d'avoir méprisé cyniquement les lois et coutumes de la guerre ?

H0626 – 0067

4) Sont-ils responsables des tortures bestiales et de l'extermination des populations paisibles, du torpillage des navires de passagers et des navires-hôpitaux, de la destruction des villes et des villages anéantis par la machine de guerre du Reich hitlérien? Il me semble qu'après l'instruction minutieuse qui fut menée ici, quiconque ne cherche pas à s'aveugler sciemment, répondra affirmativement à ces quatre questions.

Les documents présentés au Tribunal ont confirmé avec une évidence parfaite la culpabilité du groupe de criminels militaires dans la perpétration des crimes les plus graves, leur participation active à l'élaboration et à la réalisation du complot criminel. Le fait que ces accusés aient perpétré leurs crimes alors qu'ils étaient revêtus de l'uniforme militaire, non seulement ne constitue pas une circonstance atténuante, mais, me semble-t-il, aggrave singulièrement leur responsabilité.

Comment pourraient-ils invoquer pour se disculper le "devoir du soldat", "l'honneur d'un officier", "l'obligation d'exécuter les ordres"? Comment concilier avec "le devoir du soldat" et "l'honneur d'un officier", les fusillades sans jugement des prisonniers de guerre, les marques au fer rouge, et l'extermination en masse de femmes, de vieillards et d'enfants?

La seule explication véritable et réelle de cette chose stupéfiante que ces généraux et ces amiraux se soient livrés à des actes répugnants qui, par leur nature, sont des crimes de droit commun, réside dans le fait que ce sont des généraux et des amiraux de formation hitlérienne. Ce sont des gens

H0626 - 0068

d'une espèce particulière. Ce sont des fascistes en uniforme militaire, dévoués corps et âme au régime nazi.

C'est précisément ainsi qu'il convient d'expliquer que Hitler les ait rattachés à sa personne, et les ait gardés si longtemps parmi ses collaborateurs. C'est ainsi seulement que l'on peut expliquer qu'ils aient collaboré avec Hitler dans la perpétration de crimes dont l'ignominie est sans exemple dans l'histoire. Ils s'accordaient à merveille et se comprenaient parfaitement.

H0626-0069

K E I T E L

Passant maintenant au groupe des militaires, j'aimerais naturellement commencer par l'accusé Wilhelm KEITEL. KEITEL occupa une situation dirigeante dans la machine de guerre hitlérienne dès les premières années de son organisation.

L'avocat de Keitel a reconnu que:

Page 58
Plaidoirie
Nelte

"Le décret (du 4 Février 1938) valut à Keitel une belle distinction: il fut nommé chef du commandement suprême de la Wehrmacht.

Et, un peu plus loin:

Page 106
Plaidoirie
Nelte

.... "La portée réelle du travail de Keitel était considérable.... C'était une tâche immense et ingrate, misérablement récompensée par une position brillante, dans l'entourage immédiat du chef du gouvernement."

A la lumière de tous les évènements qui suivirent, il faut considérer que la première étape des guerres d'agression imminentes fut constituée par tout ce qui se rapportait au réarmement secret de l'Allemagne après le traité de Versailles.

Il est difficile de mininiser l'importance de tout le travail accompli à cette époque au sein de la Commission des Experts, par le colonel Keitel, qui avec méthode et ténacité cherchait et trouvait le moyen de tourner ou de violer franchement le traité.

H0626 - 0070

En particulier, ce fut justement le colonel Keitel, et personne d'autre, qui indiqua qu'à Genève on pouvait tout dire, à condition de ne pas laisser de traces écrites.

Cette déclaration cynique correspond parfaitement au rôle joué ensuite par Keitel dans la préparation et la réalisation des guerres d'agression.

PS 102
USA 74

Lors des entretiens d'Hitler avec Schuschnigg, ce fut la présence de Keitel qui rappela à tous que l'Allemagne était disposée à recourir aux armes.

Keitel donna l'ordre de faire entrer les troupes en Tchécoslovaquie, tandis que le président Hacha était perfidement convoqué à Berlin "afin de poursuivre les négociations".

PS 388
USA 26
remarques Jodl au sujet du plan "Gruen"

L'OKW, et aucune autre organisation, était prêt, par l'intermédiaire de l'Abzehr, à provoquer un incident de frontière avec la Tchécoslovaquie, afin de justifier l'entrée des troupes allemandes, prêtes à envahir le territoire tchèque.

Par un memorandum absolument secret, Keitel ordonna à Hess et à Himmler d'informer par avance l'OKW de toutes les mesures appliquées par les organisations du parti ou par la police qui ne sont pas prévues par le "plan Gruen".

C'était un mensonge absolu que les déclarations effectives selon lesquelles l'Allemagne,

H0626 - 0071

après l'annexion de la Tchécoslovaquie, n'avait plus aucune revendication en Europe. La Tchécoslovaquie n'était qu'un maillon dans la chaîne des guerres d'agression.

H0626 - 0072

PS 120
GB 41

Je voudrais souligner le rôle essentiel joué par l'OKW dans les préparatifs des agressions mêmes. Nous connaissons l'ordre relatif à la guerre et à l'invasion de la Pologne, comme l'ordre de Keitel et d'Hitler du 10 Mai 1939. Il était adressé au commandement de la Luftwaffe, de la Marine et des Armées de terre. Comment peut-on, après cela, soutenir que l'OKW n'était pas à la tête de toutes les forces armées du Reich fasciste?

Si l'on examine encore une fois les documents qui se rapportent à l'agression allemande contre la Norvège, le Danemark, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, la Yougoslavie et la Grèce, nous retrouvons le nom de Keitel. Il apparaît tantôt comme un participant des évènements les plus importants, tantôt comme l'auteur d'ordre secrets adressés à Raeder, à Goering, et à l'état major général. Nous retrouvons également les initiales autographes de Keitel et de Jodl sur l'ordre secret, signé par Hitler, relatif à l'exécution de l' "opération Maritza".

PS 143
GB 118

On a beaucoup parlé ici du "plan Barbarossa" et de ses auteurs. Il importe de souligner à ce propos que ce document est né au sein de l'OKW, sur l'initiative directe de cette organisation et que les méthodes élaborées pour la traîtresse agression contre l'URSS en sont également l'oeuvre.

Chacun comprend ce que représente le con-

H0626 - 0073

trôle des documents par un spécialiste militaire.

Certains accusés ont essayé de donner une explication mensongère de l'agression contre l'URSS, en disant qu'elle était destinée à prévenir la guerre. Ces déclarations sont à tel point absurdes et en contradiction avec les preuves irréfutables établies par le Tribunal (d'après les documents allemands) que je ne crois pas qu'il soit nécessaire ici de faire perdre du temps au Tribunal.

L'avocat de Keitel a déclaré que la défense de cet accusé était établie en partant du point de vue que Keitel "lutte non pour sauver sa tête, mais pour sauver la face".

Page 23
plaidoirie
Nelte

Je voudrais aider le Tribunal à reconnaître le vrai visage de Keitel. Pour celà, il faut que je vous rappelle certains ordres de Keitel, qui, en vérité, occuperont une des premières places parmi les infâmes documents prouvant le caractère inhumain de la soldatesque allemande, ses bassesses et son mépris infiniment vil de toutes les conceptions et de toutes les règles et usages de la guerre.

Commençons par les documents relatifs à l'exécution par fusillade des travailleurs politiques. Keitel, ce soldat, comme il se plaisait à se désigner, au mépris de son serment, a menti sans vergogne au Ministère public américain, lors de l'interrogatoire préliminaire, en affirmant

H0626-0074

que cet ordre avait un caractère de représailles d'une part, et que, d'autre part, les travailleurs politiques étaient séparés des autres prisonniers de guerre, à la demande même des autres prisonniers de guerre. Au Tribunal, il a été démasqué. La présentation des documents RF (r) 351, 884-PS, a prouvé que cet ordre avait été promulgué.

H0626 - 0075

avait été donné avant le commencement des opérations de guerre. Nous avons également déposé un document sous le numéro URSS-62 (texte d'une lettre de prisonniers de guerre allemands). Ce document montre comment, dès avant l'agression contre l'URSS, les troupes de campagne avaient reçu des instructions quant à l'extermination obligatoire des femmes-soldats soviétiques et de l'organisation politique.

Et que dire de cette phrase, terrible par son cynisme sans bornes:

RF 271
389 PS
R 98

"La vie humaine, dans les pays que celà concerne, ne vaut absolument rien.

... On peut obtenir un effet d'intimidation en recourant à des moyens d'une cruauté inouïe."

S 50
USA 554

Et l'ordre portant institution des cours martiales dans le secteur "Barbarossa", en date du 13.5.1941? Et le décret du 16.9.1941 ordonnant l'exécution de 80 à 100 communistes pour chaque Allemand tué?

L 90
USA 503

Que pouvait dire Keitel, ici, au sujet du document connu sous le nom de "Nacht und Nebel"?

Ce sont là des documents sanglants. Personne ne peut calculer combien de milliers de prisonniers, soldats et officiers de l'Armée rouge, ont été tués et torturés dans les camps de l'Allemagne fasciste. Vous vous rappelez comment, à la session de l'après-midi du 21 Janvier 1946, le témoin Lamp a raconté que l'exécution par fusillade de 50 officiers soviétiques au camp de

H0626-0076

Mauthausen avait été un divertissement pour Himmler. Vous vous souvenez des dépositions du témoin Blaha, qui a dit comment, au printemps de 1944, on avait d'abord torturé, puis mis à mort, 94 officiers soviétiques supérieurs et d'active, qui s'étaient refusés à fournir des renseignements d'ordre militaire.

URSS 52
P.V. sténo
11.1.1946
soir
Pages 22/23
et 26.11.46
matinée
Pages 22/32
soir
Pages 2/4

Je voudrais rappeler les dépositions du SS Paul Waldmann, sur l'exécution de 840 prisonniers de guerre soviétiques. Vous vous souvenez de cette chaîne d'humiliations et de souffrances, imposée à tous les Soviétiques tombés dans les geôles allemandes, qu'a décrites le témoin Kivelch.

Puis-je passer sous silence l'ordre de Keitel disant de faire marquer au fer rouge les prisonniers de guerre soviétiques?

URSS 16
P.V. sténo
14.11.1946
Pages 13
URSS 343

Il ne faut pas non plus oublier l'ordre de Keitel du 16 Décembre 1942. Il porte le nom de "lutte contre les bandes". Par "bandes", l'accusé Keitel entend tous les mouvements de résistance - et il exigeait que les armées usent sans réserve des mesures les plus rigoureuses, entre autres à l'égard des femmes et des enfants.

PV sténo
15.11.46
matinée
Pages 1-2

Le même jour, le Ministère public soviétique a remis, sous le numéro URSS-162, la déposition de Le Court. Le Court a déclaré qu'il avait fusillé et brûlé des citoyens soviétiques, et qu'il avait incendié leurs maisons. A lui tout seul, il avait exécuté par fusillade 1.200 per-

H0626 - 0077

sonnes. En récompense de quoi, il s'était vu décerner, par anticipation, le grade de obergefreiter, et avait été décoré de la médaille de l'Est. Il agissait conformément aux indications de

H0626-0078

S 50
USA 554

de Keitel. L'ordre de Keitel introduisant les cours martiales dans le secteur "Barbarossa" assurait l'impunité de tels hommes. C'est sur Keitel que retombe le sang des victimes de Le Court et de ses semblables.

C'est en appliquant l'ordre de Keitel, selon lequel la vie humaine dans les pays de l'Est ne valait rien, que les soldats et les officiers de l'Allemagne hitlérienne perpétraient leurs crimes.

Le Ministère public a déposé le document URSS-51 qui montre comment, le 28 Août 1941, les troupes allemandes montant à l'attaque, poussaient devant leurs formations de combat des femmes, des enfants et des vieillards. Et comment, dans le village de Kolpino, après avoir forcé les paysans à leur construire des ponts et des fortifications, les fascistes fusillèrent tout le monde.

URSS 261
URSS 391
URSS 332

En Yougoslavie, l'exécution massive d'otages par fusillade devint une pratique quotidienne du commandement et de l'administration militaires.

Dans le rapport secret du 15.11.1940 adressé à Goering, l'OKW justifie le système des otages.

1585-PS
RF 276

Je voudrais terminer par le document URSS 356 (EC 338).

Messieurs les Juges,

vous vous souvenez de ce document.

Il contient un rapport de l'amiral Canaris, rendant compte à Keitel des abus qui règnent dans

H0626 - 0079

les camps de prisonniers de guerre, de la faim, des exécutions massives de prisonniers de guerre soviétiques. Même l'astucieux espion fasciste qu'était Canaris, craignant la responsabilité, ne pouvait fermer les yeux sur ces abus et cette violation flagrante de toutes les lois et de tous les usages universellement reconnus de la guerre.

Vous vous souvenez également de la résolution de Keitel sur ce rapport:

"J'approuve et prends la responsabilité de ces mesures."

Lors du contre-interrogatoire du 7 Avril 1946, j'ai demandé à l'accusé Keitel:

"Accusé Keitel, vous qui portez le titre de feldmarschall, vous qui, ici, devant ce Tribunal, vous êtes plus d'une fois donné le nom de soldat, vous avez, par votre sanglante résolution d'Octobre 1941, confirmé et sanctionné l'assassinat de milliers de soldats désarmés, faits prisonniers par vous. Est-ce exact?"

Keitel a été forcé de reconnaître ce fait.

Cette seule résolution suffit à révéler entièrement le vrai, l'authentique visage du feldmarschall Keitel. Aucune des déductions subtiles de la défense ne pourra dégager la responsabilité de Keitel pour le sang versé et la vie d'innombrables êtres humains, supprimés par la main de la soldatesque fasciste, agissant sur les ordres et les décrets signés du nom de l'accusé Keitel. **(Suspension d'audience de 15 Minutes)**

H0626 - 0080

J O D L

L'accusé ALFRED JODL porte la même responsabilité que l'accusé Keitel, en tant que son remplaçant, et en tant que le plus proche conseiller militaire d'Hitler.

Tout ce qui concerne la préparation et la mise à exécution des plans d'agression de l'Allemagne hitlérienne est indissolublement lié avec le nom de Jodl comme avec celui de Keitel. Il n'est pas indispensable d'énumérer à nouveau tous les actes d'agression de l'Allemagne hitlérienne qui sont maintenant suffisamment connus, et dont chacun a été conçu et réalisé avec la coopération directe de l'accusé JODL.

Je veux, en tant que représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques souligner encore une fois que le plan criminel de l'agression perfide contre l'Union soviétique, appelé par les hitlériens du nom du conquérant par excellence, Frédéric Barberousse, en même tant que les signatures d'Hitler et de Keitel, porte la signature de l'accusé Jodl. Mais ce n'est pas seulement la signature.

WRSS 263 (dépositions de Warlimont)

Déjà, en été 1940, à Reichenhall, Jodl a tenu la première conférence des officiers de son état-major, à laquelle fut discutée l'éventualité d'une attaque d'une Allemagne hitlérienne contre l'Union soviétique.

H0626 - 0081

URSS 477
S- 26

Personne d'autre que l'accusé Jodl, encore avant l'agression contre l'URSS avait rédigé les célèbres "Directives sur l'utilisation de la propagande dans la Région Barbarossa". Dans ces "Directives", il était clairement indiqué que "pour l'instant, il ne convient pas de procéder à une propagande visant au démembrement de l'Union soviétique."

De cette façon, l'accusé JODL connaissait à l'avance les buts véritables de l'agression de l'Allemagne, le caractère de pillage et de conquête de la guerre qu'il prévoyait le démembrement de l'Union soviétique.

C'est lui, JODL, qui participa à la préparation et à l'organisation de l'incident provocateur sur la frontière tchéco-slovaque dans le but de justifier l'agression de l'Allemagne hitlérienne contre ce pays pacifique.

H0626 - 0082

3061 PS
USA 126

C'est lui, Jodl, qui a signé l'ordre du 28 Septembre 1938, au sujet de l'utilisation du Corps franc Henlein, dans le cas de la réalisation du plan "Gruen".

S 123
URSS 114

Les paroles de l'accusé Jodl au sujet de "l'honneur de soldat" rendent un son grotesque, lorsqu'on lit son ordre concernant la destruction de Leningrad, de Moscou, et d'autres villes de l'Union soviétique.

PS 1382
URSS 478

Le même JODL, lors d'une conférence chez Hitler le 1er Décembre 1941, affirmait avec un cynisme inégalable que les troupes allemandes pouvaient impunément "pendre, pendre la tête en bas, écarteler" les patriotes soviétiques.

Le plus proche collaborateur militaire de Hitler, participant direct de la préparation et de la mise à exécution de tous les plans sanglants d'agression de l'Allemagne hitlérienne - l'accusé JODL occupe à bon droit une place de choix parmi les principaux criminels de guerre allemands.

H0626 - 0083

DOENITZ ET RAEDER

Mon collègue britannique a démontré la culpabilité des accusés Karl Doenitz et Erich Raeder d'une façon tellement convaincante et poussée, que je ne vois pas la nécessité de m'arrêter particulièrement à ces grands amiraux de l'Allemagne hitlérienne, ayant tâché leurs uniformes d'amiraux de l'opprobe des crimes les plus monstrueux.

Doenitz, lors de son interrogatoire par le ministère public soviétique, déclare qu'il ne voyait pas clairement les raisons pour lesquelles Hitler le choisit, lui, pour son successeur. Je ne pense pas que Doenitz soit absolument sincère en disant cela. Il convient simplement de se reporter au procès verbal de l'audience du 8 mai et des jours suivants pour comprendre, même sans l'aveu de Doenitz pourquoi il devint le successeur de Hitler au moment même ou le navire du "Reich" hitlérien sombrait. Ce qui importait, ce n'était pas d'avoir un amiral à un tel moment, mais que ce n'était que le grand Amiral nazi Doenitz qui, dans l'opinion de Hitler, qui venait de quitter la scène, pouvait faire quelque chose pour sauver le navire qui sombrait.

Sous Hitler, Doenitz commandait la flotte sous-marine du Reich allemand. Nous nous souvenons quel rôle joua dans cette guerre la flotte sous-marine allemande. En liaison avec cela il convient de souligner que Doenitz lui-même était fier d'être l'auteur de l'ainsi dite "tactique du troupeau de loups". Les citoyens soviétiques n'ont pas oubliés la façon dont les

H0626 - 0084

sous-marins de Doenitz coulaient dans la Baltique et la mer Noire les navires hopitaux et les bateaux sur lesquels étaient évacués des habitants paisibles, des femmes et des enfants.

Le dernier chef de l'Etat hitlérien doit, l'un des premiers, porter la responsabilité pour les crimes qui ont amenés les principaux criminels de guerre devant ce Tribunal Militaire International.

Le nom Raeder est lié à la monstrueuse directive sur l'anéantissement de Leningrad.

A ce procès, Raeder a essayé de jouer le rôle du "soldat d'honneur". Mais déjà le fait que c'est justement lui qui avec Hiler et Keitel, projetait de "effacer de la face de la terre" Leningrad, et d'exterminer la population de plus de 3.000.000 de cette grande ville, dont le nom est indissolublement lié avec le développement de la culture humaine et de l'histoire fait de Raeder l'un des plus importants des criminels de guerre. Raeder a participé à l'élaboration de tous les principaux plans d'agression du fascisme allemand. Cette adhérence du criminel complot fasciste doit par conséquent subir, autant que ses autres complices, un juste châtiment.

page 42 suite (fin)

H0626 - 0085

KALTENBRUNNER.

L'accusé Ernst Kaltenbrunner a été celui qui Himmler a estimé mériter le plus d'etre nommé a la place du bourreau Heydrich, éxécuté par les patriotes Tcheques.

Le 30 Janvier 1943, il a été nommé chef de la Direction générale de la Police de Sécurité et du SD.

Grace au grand nombre de documents, en particulier, les ordres signés par Kaltenbrunner pour l'envoi en masse de gens dans les camps de concentration, grâce aux dépositions de ses subalternes parmi lesquelles la déposition de l'ancien Chef de la Direction générale du contre-espionnage (AMT VI) (Walter Chellenberg) et la déposition du chef du contre -espionnage intérieur (AMT 3 ou SD) Otto Ollendorff, on a la conviction absolue que Kaltenbrunner a commis les crimes les plus lourds.

Au cours de l'audience du 12 Avril 1946, au moment de l'interrogatoire de Kaltenbrunner, on a lu la déposition de Johan Kandutor,

H0626 - 0086

ancien interne de Mauthausen. Dans sa deposition, Kandutor raconte comment Kaltenbrunner a passe son temps pendant la visite du camp :

> "Kaltenbrunner est entre en riant dans la chambre à gaz, ensuite, on a amene des gens de la baraque, pour être executes et l'on a procede alors à la demonstration des trois genres d'execution - pendaison, coup de revolver dans la nuque et empoisonnement par les gaz."

Je ne m'arrêterai pas sur les nombreuses preuves que nous possedons ; elles ont été suffisamment mises en évidence devant la Cour. Mais, j'estime cependant necessaire de m'arreter sur une des accusations parmi celles qui ont été portées contre Kaltenbrunner.

Avec d'autres sections du RSHA, Kaltenbrunner a pris en charge 5 " Einsatzgrupen" apres la mort d'Heydrich. Les citoyens de l'Union sovietique se souviennent bien de ces nouvelles organisations du facisme allemand dirigees par Kaltenbrunner.

URSS7
URSS 41
URSS 39

La " Einsatzgrupen" "A" arriva jusqu'

H0626 - 0087

aux abords de Leningrad. C'est elle qui a organise " Le Fort de la mort N° 9 près de Kaunas " le point secret d'exterminations massives des gens à Panara, c'est elle qui a procedé aux fusillages des Forets de Salaspilse et de Bikerneksk, sous Riga ; c'est elle qui a place des séries de potences dans les parcs de l'une des banlieues de Leningrad -Pouchkino.

URSS 3
URSS 14
URSS 48

"L'Einsatzgrupe B" s'est arretee sous Smolensk. C'est elle qui a brulé vivants les paysans de la Russie blanche ; c'est elle qui a fusille les gens au cours de la terrible "action" à Pinsk ; c'est elle qui a noyé des milliers de femmes

page 43 suite 2 et fin.

H0626-0088

et d'enfants blancs russiens dans les Marais de Mozirsk; c'est elle qui a exécuté par les gaz à Minsk; c'est elle qui a liquidé le ghetto dans la région des Hauts jardins, à Smolensk.

URSS 14
URSS 8

"L'Einsatzgruppe C" a régné en despote à Kiev, Cette section a exécuté une "action" massive allemande, d'une cruauté incomparable dans le "Babii Yar", près de Kiev, où, en un seul jour, furent anéantis 100.000 citoyens soviétiques.

URSS 14
URSS 1
URSS 42

"L'Einsatzgruppe E" recut les tortures des régions Sud des territoires momentanément occupés de l'Union soviétique. Cette section a expérimenté des camions à gaz, pour la première fois sur les citoyens soviétiques dans la région de Stavropol et à Krasnodar.

En décidant du sort de Kaltenbrunner, on ne peut pas oublier ces gens expédiés dans les camions à gaz à Stavropol, enterrés vivants dans les tombes près de Kiev et de Riga, brûlés vivants dans les villages incendiés de la Russie blanche.

Ce sont d'innocentes victimes sur sa conscience souillée.

Successeur d'un bourreau et bourreau lui-même, Kaltenbrunner a rempli les fonctions les plus écoeurantes dans le plan criminel de la clique hitlérienne.

H0626-0089

F.G. 29 juillet 1946

4 - 5h.

Général RUDENKO

R O S E N B E R G

Je passe aux preuves de la culpabilité et de la responsabilité de l'accusé ROSENBERG.

Quelques efforts que fasse ROSENBERG pour diminuer son rôle et son importance, de quelque façon qu'il arrange les faits historiques et les événements, il ne pourra nier qu'il était le philosophe officiel de l'idéologie du Parti nazi, qu'il y a un quart de siècle seulement, il avait posé les fondements "théoriques" de l'Etat hitlérien fasciste et que, pendant cette période, il a pourri moralement des millions d'allemands en préparant "idéologiquement" ces crimes monstrueux et sans précédent dans l'histoire, commis par les hitlériens, et qui constituent l'objet de ce procès.

Procès-verbal de l'audience après-midi 17.IV.46 PP.31-32

Quand, à ce procès, l'on a posé à ROSENBERG la question : " Vous étiez le plus proche collaborateur du Fuehrer?", il n'a même pas répondu. mais s'est écrié :"Non, ce n'est pas vrai, je ne l'ai jamais été". Mais ROSENBERG a beau renier son "Fuehrer", il ne pourra jamais laver l'infamie d'avoir été "l'

USA-600 PS-3559

un des plus anciens et des plus fidèles compagnons de lutte de HITLER". Pendant 25 ans, ROSENBERG a, d'abord en collaboration, ensuite sous la direction de HITLER, élaboré et aidé à la réalisation des plans insensés de domination mondiale, ayant choisi pour

H0626-0090

justifier ces plans criminels la théorie raciste, pleine de haine contre l'humanité.

Quelle importance peut avoir pour la question de la responsabilité et de la culpabilité de ROSENBERG le fait qu'il ait utilisé à ses fins les déchets de la Science et qu'il ait emprunté quelque chose a Karl LUEGER et Paul LAGARDE, au Comte GOBINEAU et LAPOUGE, Oswald SPENGLER et Arthur MELLER.

Ce qui importe, c'est que ROSENBERG, ayant rassemblé ces déchets "scientifiques", a poussé toutes les idées raciales jusqu'aux limites de la folie raciste, et a élevé dans cet esprit les membres du Parti nazi, la jeunesse allemande. Et quand les représentants de la"race supérieure"...préparaient et accomplissaient des actes d'agression, quand les troupes d'occupation allemandes réduisaient en esclavage et anéantissaient des nations et des peuples, quand des usines de mort étaient créées à Maidanek et Auschwitz, à Treblinka et à Helmno, ROSENBERG porte une grande part de responsabilité pour tout cela.

C'était là le résultat de l'idéologie raciale fasciste, dont le principe essentiel était que la race "arienne", "germano-nordique"...

Général RUDENKO

H0626-0091

est la "race des seigneurs", tandis que toutes les autres races et nations "de la race inférieure".

L'avocat de ROSENBERG dit : "Le Tribunal doit s'occuper des crimes et non des idéologies". Cet argument se rapportant à ROSENBERG n'est vraiment pas probant. Car ROSENBERG a non seulement professé, mais il a consciemment répandu et implanté dans l'esprit du peuple allemand cette théorie raciste, qui est devenue une véritable menace pour l'existence des pays démocratiques d'Europe. Le porteur de microbes doit être isolé, mais celui qui répand consciemment les microbes doit être jugé.

L'activité criminelle de ROSENBERG ne se borne pas a la préparation idéologique d'une agression et à des sermons de haine de l'humanité. Elle est très diverse.

Au cours de ce procès on a déja suffisamment éclairé l'activité du service de politique extérieure de la N.S.D.A.P., dont dépendait un réseau d'organisations nazistes semi-légales à l'étranger, que ROSENBERG avait dirigées pendant de longues années. L'influence de cette organisation sur les mesures de politique extérieure de l'Allemagne hitlérienne et sur le déclenchement de guerres d'agression est très grande.

Doc. défense von NEURATH vol. I p. 67

Dans un des documents présentés par le défenseur de von NEURATH et admis par la Cour, il est dit expressément :

H0626 - 0092

"..... à un moment donné il existait même a Berlin trois sortes de ministères des affaires étrangères : le Ministère de ROSENBERG, le ministère de RIBBENTROP et le ministère officiel de la Wilhelmstrasse".

Enfin, ROSENBERG lui-même parle de son influence réelle sur la politique extérieure de l'Allemagne hitlérienne et de ses"mérites" dans ce domaine, dans une lettre a HITLER, du 6.11.38, dans laquelle il lui demande de le nommer membre du conseil secret des ministres.

URSS-117

Je ne vois pas la nécessité d'analyser toute l'activité criminelle de ROSENBERG et j'ai l'intention seulement de m'arrêter brièvement sur son activité en qualité de "plénipotentiaire du Fuehrer" d'abord, et de ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est, ensuite. C'est dans ce domaine que ROSENBERG s'est montré le plus actif comme membre d'une conspiration criminelle.

ROSENBERG déclare qu'il avait été contre la guerre avec l'U.R.S.S., qu'il n'avait appris par HITLER les préparatifs d'une agression contre l'Union Soviétique que lorsque tous les ordres militaires avaient déja été donnés ; et qu'il n'avait jamais eu d'influence réelle sur la politique extérieure de l'Allemagne hitlérienne. J'affirme, Messieurs les Juges, que toutes ces déclarations de ROSENBERG n'ont rien de commun avec la réalité.

Il est bien connu que la politique extérieure des Nazis, exposée dans le numéro de Nouvel-an de 1921 du journal "Voelkischer Beobachter", commence par le plan d'une croisade de l'Allemagne contre la Russie Soviétique et que l'auteur de cette politique est Alfred Roosemberg. C'est lui qui, avec Hitler, inspiré par Luddendorf et Rechberg, s'occupait de la propagande en matière de politique extérieure en vue de la création d'une Europe continentale antisemite, anti-bolchevique et anti anglaise.

Les discours de Rosenberg proposant des plans d'"échange" du corridor polonais contre l'Ukraine, ses voyages "diplomatiques" dans plusieurs pays, après l'arrivée au pouvoir des fascistes; ses tentatives maladroites de réaliser le programme de politique extérieure des nazis - étaient largement exposés dans la presse.

L'on voit, d'après les documents présentés, quelle activité fébrile Rosemberg avait déployée en avril 1941, pendant la période précédant immédiatement l'agression de l'Allemagne contre l'URSS - quand il avait été nommé "délégué du Fuehrer pour le controle central des problèmes concernant les régions de l'Est européen".

PS-865
USA-143

Deux semaines avant sa nomination le 7 avril 1941 Rosenberg envoya à Hitler, ses propositions de diviser l'Union Soviétique en commissariats du Reich et de nommer des administrateurs fascistes dans les régions occupées. Dans les propositions de Rosenberg figurent la Russie Blanche et l'Ukraine, Minsk et Kiev, Rostov

Procès-verb. de l'aud. du matin du 17.4.46
1019-PS
PS 1039

H0626 - 0094

et Tbilissi, Leningrad et Moscou. Et au poste de commissaire du Reich à Moscou Rosenberg recommanda le tristement célèbre Erich Koch.

USA 146 Nous avons entendu parler des conversations de Rosenberg avec Brauchitsch et Raeder, de ses conférences avec Funk, avec le général Thomas, le secrétaire d'Etat Bakke, etc, sur les questions de l'exploitation économique des régions de l'Est; de ses pourparlers avec Ribbentrop, avec le Chef d'état-major des SA, avec le chef du contre-espionnage allemand, l'amiral Canaris. Déjà un mois et demi avant l'agression contre l'URSS il rédigea une ordonnance destinée à tous les commissaires du Reich dans les régions occupées de l'Est, dans laquelle il prévoyait déjà un "Commissariat du Reich pour la Russie", un "Commissariat du Reich pour le Caucase", tandis qu'il incluait la

USA-144 république de Russie Blanche dans le "Commissariat du Reich Ostland".

PS-1030 Rosenberg essaie de nous faire croire qu'il ne partageait pas les buts de conquête et de pillage de la guerre contre l'URSS, mais qu'en qualité de ministre des territoires occupés de l'est, il aurait même été le bienfaiteur des populations de ces régions Il dit cela, après avoir indiqué dans sa directive au commissaire du Reich de la PréBaltique et de Russie Blanche que son but est:

"...la création d'un protectorat allemand avec le but de transformer plus tard ces régions en parties intégrantes du Grand Reich Allemand, au moyen de la

H0626-0095

germanisation des éléments adéquats au point de vue racial, de la colonisation par les représentants de la race germanique et de l'anéantissement des éléments indésirables."

Général RUDENKO

H0626 - 0096

Il dit cela, après que dans une autre directive de ROSENBERG, sur les tâches de l'administration civile dans les régions occupées de l'Est, on peut lire les recommandations suivantes :

ES 347
USA 320

" La première tâche...est de servir les intérêts du Reich. Les clauses de la Convention de la Haye sur la conduite de la guerre sur terre ne sont pas applicables, car l'URSS doit être considérée comme anéantie...C'est pourquoi on peut également admettre toutes les mesures que l'administration allemande jugera nécessaires ou commodes."

ROSENBERG s'est dépêché de déclarer l'URSS complétement ~~ne~~ détruite, mais il a fait une erreur, il a trahi ses intentions secrètes. Mais ce document constitue une preuve irréfutable qui repousse toutes les tentatives de l'accusé en vue de rejeter la responsabilité des crimes monstrueux commis par les envahisseurs Germano-fascistes dans les territoires occupés de l'URSS, sur des fonctionnaires et agents de police isolés, sur KOCH et HIMMLER.

C'est ROSENBERG qui a permis de fouler aux pieds les décisions de la Convention de la Haye et d'appliquer toutes les mesures qui seraient "commodes". Lorsque KOCH , pour sa propre commodité, anéantissait la population de toute la région de "pouman", il agissait dans l'esprit de cette directive de ROSENBERG.

H0626-0097

ROSENBERG a parlé ici de ses divergences de vues avec KOCH et de ce qu'il s'en tenait à une politique humanitaire et importait même des machines agricoles.

Meme si ROSENBERG protestait quelquefois contre les agissements de KOCH, il ne le faisait que parce qu'il en redoutait la révélation prématurée et parce qu'il craignait que les constantes humiliations infligées par KOCH au peuple ukrainien ne renforcent le mouvement de résistance. Ce n'est pas par humanité, mais par crainte, que ROSENBERG agissait ainsi, La véritable politique de ROSENBERG se trouve exposée dans beaucoup de documents, qui sont maintenant connus du monde entier et qui se trouvent dans les dossiers du Tribunal.

Dans la "Note officielle au Fuehrer" du 16.3.42,
PS 045 ROSENBERG parlait des buts de la politique allemande
USA 322 dans les territoires occupés de l'URSS et, avant tout, en Ukraine. C'est..."exploitation des minerais utiles, la création, dans certaines régions, de colonies allemandes; aucun développement artistique ou intellectuel de la population, qui sera par ailleurs conservée en qualité de main-d'oeuvre."

Dans son rapport sur la réorganisation du Caucase, ROSENBERG écrivait :
URSS 58 "Le problème de l'Est consiste à transplanter les peuples baltes sur le terrain de la culture allemande et à préparer, pour l'Allemagne, des frontières militaires conçues sur une grande échelle. La tâche de l'Ukraine est

-48 suite et fin-

H0626 - 0098

d'assurer en produits alimentaires l'Allemagne et l'Europe , et en matières premières le continent. La tâche du Caucase est, avant tout, une tâche politique, et signifie l' agrandissement del'Europe continentale, dirigee par l'Allemagne, de l'isthme du Caucase vers l'Est. "

URSS 58
URSS 170

Je voudrais, enfin, rappeler que ce n' est personne d'autre que Rosenberg, parlant a une reunion du front du travail allemand, qui disait au sujet de la politique dans les territoires occupés de l'URSS :

" Sans doute en annexant ces peuples, l'arbitraitre et la tyrannie seront une forme de gouvernement tout à fait convenables."

La défense affirme que Rosenberg et ses " Einsatzstab" s'occupaient non pas de pillages des valeurs culturelles, mais de leur preservation. Cela non plusn'est pas ce forme à la vérité. Comme cela a été établi par les nombreux documents cités devant le Tribunal, des avril 1941, c'est à dire plus de deux mois avant l'agression contre l'URSS, Rosenberg préparait des commandos speciaux, créait des Etats-Majors, met-

H0626 - 0099

tait au point les plans d'exportation des valeurs culturelles de l'URSS.

URSS 375
PS 076

Le 16-X-41, Rosenberg indique dans sa lettre à Hitler :

"Maintenant j'ai donné à un Etat-Major d'opération analogue de mon appareil de proceder au travail accompli dans l'Ouest également dans les territoires occupés à l'Est.

.... Possedant un tableau général, de cette facon l'on peut satisfaire tous les desirs et les exigences justifiées du grand Reich Allemand ? Sur cette base, j'aurais pris sur moi, également, la garantie de ce que toutes lesoeuvres d'art, qui peuvent être utilisees pour vos plans personnels, en ce qui concerne le musée de Linz et d'autres musées, ~~soient~~ doivent véritablement utilisees à ces fins. "

327 PS
USA 338

Le 17 Octobre 1944, Rosenberg ecrivait a Lammers que pour le transport des biens prevu par ses organisations, il avait fallu 1.418.000 wagons et que 427.000 tonnes avaient , de plus, été transportées par voie d'eau. Dansla même lettre, Rosenberg ecrivait que des marchandises saisies, 9.000

Général RUDENKO

H0626 - 0100

wagons de machines agricoles et autres avaient été envoyés en Allemagne. Et après cela il ose parler de machines soi-disant importées en Ukraine.

Et enfin : la theorie grottesque du soi-disant " anti-semitisme chevaleresque " de Rosenberg. Il serait vain de polemiquer avec le defenseur de Rosenberg quand il affirme qu'il existe un " anti-semitisme chevaleresque".

page 49 suite et fin.

H0626-0101

et à plus forte raison avec Rosenberg lui-même. Dans ma déclaration devant le Tribunal, j'ai souligné la propagande fasciste que constituait la plaidoirie. Je voudrais maintenant rappeler au Tribunal la teneur de deux documents de Rosenberg.

Dans sa Directive du 29.4.41, il écrit:

U.S.A.278
PS- 1024

"La solution définitive du problème juif sera pour le moment poursuivie au moyen de méthodes temporaires. L'asservissement des juifs, l'établissement de ghettos , etc,., voilà comment il faut résoudre ce problème."

C'est d'une facon encore plus cynique, encore plus ouverte que Rosenberg, alors ministre des territoires occupés de l'Est, s'exprime en 1942 à une réunion du front du travail allemand.

U.R.S.S.170

" Nous ne devons pas - dit Rosenberg - nous satisfaire de ce que les juifs seront transportés dans d'autres pays, et que, peut-être, dans tel ou tel endroit, sera constitué un grand ghetto juif. Non. Notre but doit rester le même. Le problème juif sera résolu pour l'Europe et pour l'Allemagne seulement lorsqu'il ne restera plus un juif sur le continent européen."

U.S.A.289
R-135

Et toutes ces opérations "Kotbus", l'extermination des juifs dans les Républiques Pré-Baltes , en Ukraine et en Russie Blanche - tout cela se faisait sur la base des directives de Rosenberg et avec son accord.

Général RUDENKO

En 1937, Rosenberg a reçu une dotation de la nation allemande. A cette occasion, la presse allemande disait de lui:

U.S.A.600
PS-3559

"Alfred Rosenberg a brillament contribué par son livre a poser les bases scientifiques et idéologiques, à renforcer et consolider la philosophie nationale-socialiste.
Seul l'avenir saura pleinement apprécier la profonde influence de cet homme sur les bases philosophiques de l'etat national-socialiste"

Et cet avenir est devenu le présent. Je suis convaincu que le Tribunal saura apprécier à sa juste valeur, non seulement l'influence de Rosenberg" sur les bases philosophiques de l'état national-socialiste", mais aussi son rôle actif dans tous les crimes contre la paix et contre l'humanité perpetrés par les hitlériens.

-50 suité et fin-

H0626-0103

[redacted]

FRANK

Juriste de formation, l'accusé Hans Frank, était celui qui aimait à parler de la renaissance de "l'ancien droit allemand", des "principes de la justice" pour les "élus", et du droit des "élus" à l'extermination des peuples et des Etats.

En 1939, c'est justement à cet homme qui sapait depuis longtemps déjà la pensée juridique allemande, que Hitler confia les destinées de la Pologne asservie.

Frank arriva en Pologne afin de réaliser d'une façon pratique sur le territoire d'un pays lourd d'un passé historique et doté d'une culture propre extrêmement élevée le programme de la mise en esclavage et de l'anéantissement du peuple que les Hitlériens considéraient comme etant à tout jamais soumis;

Je voudrais rappeler au Tribunal quelques déclarations de Frank se rapportant aux premiers mois de son séjour en Pologne et extraites de son "Journal". Il me paraît peu necessaire de mener une polémique avec le défenseur au sujet de la probité de ce document.

Frank lui-même avait déclaré que "c'était un document d'importance historique", et à la question "toutes les affirmations contenues dans ce journal sont-elles justes?"; il répondit"cela correspond entièrement à tout ce que je sais."

H0626-0104

Le 19 janvier 1940 FRANK déclarait avec une sincerité cynique lors de la réunion des dirigeants des districts....

U.R.S.S.223.p.4 (PS 2233)

"Le 15 septembre 1939 j'ai reçu la mission d'assumer la direction des régions conquises de l'Est et l'ordre extraordinaire de détruire sans pitié cette région en tant que zone et prise de guerre et d'en faire un amas de ruines au point de vue économique, social, culturel et politique;"

Le 31 octobre 1939 en présence de GOEBBELS, lors de la conférence des collaborateurs principaux du gouvernement général, il déclarait:"

Il faut de la facon la plus nette faire la différence entre le peuple allemand, peuple seigneur et les Polonais"-

U.R.S.S.223 P.3

Il se souvint alors de ce qu'était la culture polonaise pour laquelle comme le disait ici l'avocat SEIDL, FRANK se donnait beaucoup de mal. Il déclarait:"

"On ne peut accorder aux polonais que des possibilités d'éducation qui seraient à même de leur démontrer tout le desespoir de la destinée de leur peuple. Il ne peut donc s'agir que de mauvais films ou de ceux qui font étalage de la grandeur et de la puissance des Allemands".

Général [redacted]

H0626-0105

U.R.S.S.335

Une des premières directives de FRANK, fut l'ordre relatif à l'execution des otages. Ensuite les ordres similaires commencaient à se compter par centaines et milliers jusqu'au moment ou un terme ne leur fut mis, par la publication de la "directive" en date du 2 Octobre 1943.

Le 10 novembre 1943, il fut rapporté à FRANK que le jour de l'indépendance polonaise arrivait, et que sur certaines maisons des pancartes étaient affichées, rappelant aux polonais leur fête nationale. Alors au "journal " de

U.R.S.S.335
U.R.S.S.223
P.3

Frank apparut le commentaire suivant: "Monsieur le gouverneur général a pris les dispositions necessaires afin que par chaque maison affichant une pareille pancarte, un habitant du sexe masculin, soit fusillé. Le polonais doit sentir que nous n'avons pas l'intention de cons-

U.R.S.S.223

truire pour lui un Etat régi par des ~~lois~~ lois." Le court passage du discours de Frank à la réunion des chefs de districts du "gouvernement général" que nous venons de citer, caractérise bien ce "juriste" hitlérien, et cela d'une facon bien plus expressive que les longs extraits de ses discours de parade que nous avons été obligés d'entendre ici....

L'activité criminelle de Frank en Pologne est à un tel point variée qu'il n'y a aucune possibilité dans un discours relativement bref de rappeler au Tribunal toutes les preuves innombrables de la culpabilité de FRANK

H0626-0106

présentées dans cette salle et dont les juges se rappellent encore probablement ~~parfaitement témoignages~~ fort bien.

Mais, dans l'activité criminelle de FRANK en Pologne il faut relever l'essentiel qui est en l'occurence l'activité criminelle de FRANK en tant qu'assassin de millions de personnes.

Bien sûr il pillait, il était délégué de GOERING pour le plan de quatre ans, et il pillait "en éxecutant ses fonctions".

Il expedia plus de deux millions de Polonais aux travaux forcés en Allemagne. Sur la suggestion de l'avocat affirmant que personne à part lui n'avait étudié le "journal " de FRANK peuvent reposer les tentatives de la défense de présenter FRANK " en tant qu'ennemi des méthodes de recrutement forcé". FRANK ne peut cependant se dérober devant des documents comme le procès-verbal de la conférence des dirigeants de districts en date du 12 avril 1940 ou comme les notes sténographiques de la Conférence avec le Gauleiter SAUCKEL en date du 18 août 1942 avec BUHLER, avec KRUGER etc... en date du 21 avril 1940.

U.R.S.S.223
P.6

Il expediait en esclavage les gens afin de tirer ~~des déportés~~ tout ce qui était possible dans les interets du Reich avant de les condamner enfin à mourir. Le régime établi en Pologne par Hans FRANK fut un régime inhumain au cours de toutes les phases de la présence des Allemands dans ce pays, ce fut le régime de l'extermination

-51 suite et fin-

de millions de personnes par des méthodes diverses mais toutes pareillement criminelles.

Ce n'est pas par hasard, comme le Tribunal a pu s'en rendre compte par les récentes dépositions faites dans cette salle par l'ancien adjoint du maire de Smolensk, le Prof. Vassilevsky, que se référaient les assassins germano-fascistes au régime établi en Pologne par FRANK, assassins qui exterminèrent dans la foret de Katyn onze mille officiers polonais prisonniers.

Je considère comme particulièrement important de souligner ici comment FRANK se représentait sa politique à l'égard du peuple polonais après la guerre:

"J'attire instamment l'attention sur le fait que- disait FRANK - en cas de paix rien ne sera changé dans cette politique. Cette paix signifiera que nous accomplirons en tant que puissance mondiale, et cela d'une facon encore plus intensive, notre programme de politique générale. Elle signifiera également que nous aurons à coloniser sur une échelle encore plus vaste sans toutefois, rien modifier en principe".

U.R.S.S.223

Cela se disait en 1940 alors que FRANK projetait son premier assassinat en masse des classes cultivées polonaises, ce qu'on appelle l'opération "AB".

En 1944, lors de la Conférence des dirigeants agricoles tenue à ZAKOPANYE, FRANK déclarait:"

H0626-0108

Général [illegible]

" Si nous avions gagné la guerre, alors à mon avis, les Polonais et les Ukrainiens ainsi que tout ce qui tourne dans la ~~région~~ l'orbite du gouvernement général pourra être transformé en viande hachée. Il ne s'agit que de les garder soumis au cours de la guerre. Advienne que pourra."

U.R.S.S.223
P.21

Il ne dépendait déjà plus de FRANK qu'en 1944, songeant à la facon dont il transformerait les Polonais et les Ukrainiens en viande hachée, il fut obligé d'ajouter l'expression indéfinie "si nous avions gagné la guerre..." A cette époque il ne pouvait déjà plus être aussi catégorique dans sa déclaration que le 2 aout 1943 lorsqu'à la réception des orateurs de la NSDAP dans la salle royale du Palais de Cracovie, FRANK déclarait ce qui suit au sujet de la destinée des Juifs polonais

~~[illegible]~~

"Nous avons débuté ici avec trois millions et demie de Juifs, et maintenant il n'en reste plus que quelques-uns. Tous les autres, dirons-nous un jour ont émigré."

U.R.S.S.223
P.21

H0626-0109

Général [illegible]

FRANK lui-même ainsi que son défenseur ont essayé d'affirmer que l'accusé ne savait rien sur ce qui se passait dans les camps de concentration du gouvernement général. Et pourtant, dans ce même "rapport secret" adressé par Frank à Hitler, que la défense s'est efforcé d'utiliser dans l'interet de Frank, on peut trouver la confirmation du fait que Frank était parfaitement au courant de ce qui se passait dans les camps de concentration. Il y est dit:

"La plupart des intellectuels polonais ne se laissent pas influencer par les nouvelles de Katyn, et opposent aux allemands les crimes semblables commis à Auschwitz".

En outre, FRANK cite cette phrase extrêmement caractéristique, qui décrit les réactions des travailleurs polonais devant les informations tendancieuses données par les Allemands sur Katyn:

Je cite :

"Il y a pourtant des camps de concentration à Auschwitz et à Maidanek, où l'on effectuait à la chaine des executions massives de Polonais".

Et plus loin:

"Aujourd'hui, malheureusement, c'est toute la communauté polonaise , et non plus seulement les intellectuels, qui compare Katyn à la mortalité massive dans les camps de concentration allemands et à l'execution par fusillades d'hommes, de femmes et même d'enfants et de vieillards lors de l'application de punitions collec-

H0626-0110

tives dans les régions."

Après le "rapport secret" adressé à Hitler il n'y a eu aucune "nouvelle attitude" de FRANK. Bien au contraire, Frank promulgua cette ordonnance du 2 octobre 1943 que l'accusé lui-même, interrogé par son défenseur, a qualifiée de "terrible". L'application de ladite "ordonnance " fit des milliers d'innocentes victimes . Le nombre de personnes executées ne cessait d' augmenter, jusqu'à atteindre à Varsovie, le

U.R.S.S.335 chiffre de 200 fusillés en une seule opération. Il se produisait la même chose dans les rues de toutes les villes de Pologne où ce qu'on appelait les "tribunaux de police" effectuaient les executions comme il était dit dans le texte de l'ordonnance même, ~~xxxxxxxxxxx~~ immédiatement après la sentence. Les condamnés à mort étaient amenés sur le lieu de l'execution, vêtus d'habits de papier, les levres collées par du sparadrap ou la bouche remplie de plâtre, épuisés par leur détention. A la session du gouvernement à Cracovie, le 16 decembre 1943, au cours de laquelle Frank constata avec satisfaction que les executions aveient eu "des conséquences favorables, on discuta en même temps une autre question. Il est dit au procès verbal de cette conférence:

H0626-0111

URSS 223
page 20

"Il faudrait discuter les possibilités d'organiser des lieux d'exécution spéciaux, étant donné qu'il a été établi que la population polonaise afflue vers les lieux d'exécution dont elle a l'accès, recueille dans des récipients la terre saturée de sang et la porte dans les églises".

La défense s'est efforcé ici de parler des innombrables divergences de vues de Frank avec la police, parce qu'il n'aurait pas été d'accord avec les agissements de celle-ci. Voyons quelles étaient ces divergences de vues.

La toute première "action spéciale" (Sonderaktion) effectuée en Pologne, à savoir l'opération AV, l'anéantissement physique de plusieurs milliers d'intellectuels polonais, n'a pas été accomplie sur l'initiative de la police, mais sur la propre initiative de Frank. En vertu du décret d'Hitler en date du 2 Mai 1942, le chef de la police était placé sous les ordres du gouverneur-général. Lorsque les divergences de vues apparurent effectivement entre le chef de la police, Krueger, celui-ci dut quitter son poste, tandis que Frank resta gouverneur général de Pologne. En ce qui concerne le remplaçant de Krouger, le Obergruppenfuehrer Koppe, qui, sinon Frank, lui a exprimé le 16 Décembre 1943 sa reconnaissance pour l'exécution d'otages, et des "remerciements pour son travail productif", constatant avec satisfaction qu'"à la tête de la police du gouvernement général se trouve un éminent spécialiste". On ne comprend pas de quelles

Général KUBUKO

H0626-0112

divergences de vues a parlé l'avocat Seidl.

La défense s'est efforcée de présenter Frank comme un "paisible antisémite à sa manière" qui, tout en étant contre le peuple juif, non seulement n'avait pas organisé lui-même de massacres de Juifs mais n'avait même incité personne à les commettre. On ne conçoit pas, dans ce cas ~~dans ce cas~~ comment le défenseur peut expliquer les paroles suivantes de Frank:

URSS 223
page 22

"Les Juifs sont une race qui doit être exterminée. Où que nous prenions le moindre Juif, c'en sera fait de lui".

Ou encore la déclaration faite par lui à la session du gouvernement du 12 Aout 1942, lorsqu'il disait:

"Le fait que nous condamnions 1,2 millions de Juifs à mourir de faim va de soi. Il est entendu que si ces Juifs ne meurent pas de faim, cela aura probablement pour conséquence d'accélérer, d'activer en quelque sorte l'application des mesures dirigées contre les Juifs.

L'activité criminelle de Frank, bourreau du peuple polonais, a causé la mort de millions d'êtres humains.

H0626-0113

URSS-223
Page 16

"Vous voyez comment travaillent les organismes gouvernementaux, vous voyez qu'ils ne reculent devant rien et qu'ils fusillent les gens par douzaines", c'est ainsi que Frank parlant à la conférence des Standartenfuehrer du 18 Mars 1942, a lui-même dépeint le régime de terreur sanglante instauré par lui en Pologne.

URSS-223
page 21

"Je ne me suis pas gêné pour déclarer que, pour un Allemand tué, on fusillerait jusqu'à 100 Polonais" - ces paroles furent prononcées par Frank le 15 Janvier 1944, lors d'une conférence des chefs politiques du NSDAP.

URSS-223
page 22

"Si j'étais venu chez le Fuehrer et si je lui avais dit: "Mon Fuehrer, je vous rapporte que j'ai encore exterminé 150.000 Polonais", il m'aurait dit: "C'est parfait, c'était indispensable" - déclara le 18 mars, le même Frank qui essaie maintenant de persuader le Tribunal qu'il avait des "divergences de principe" avec Hitler et Himmler.

Les déclarations qu'a faites Frank pendant les premiers mois de son arrivée en Pologne, étaient un vrai programme de meurtres, qui furent mis à exécution par l'accusé de façon méthodique et impitoyable.

Frank, évidemment, comprenait fort bien qu'au cas où la guerre n'apporterait pas la victoire, il devrait répondre des crimes commis en Pologne et de sa participation au complot fasciste.

Encore en 1943, à une conférence avec ses collaborateurs, Frank en parlait. Et il faut lui rendre cette

H0626-0114

Général RUDENKO

en temps que
justice: ~~xxxxx~~ juriste, il se représentait de façon beaucoup plus exacte et formulait de façon plus juste le concept de complot criminel que quelques avocats à ce procès qui, en se basant sur des conceptions périmées, essaient de réfuter le bien-fondé de l'accusation de complot.

A cette conférence gouvernementale à laquelle assistaient les représentants de la police, le 25 Janvier 1943, le gouverneur général d'alors déclara aux "hyènes d'Himmler":

URSS-225
page 18

".....Je voudrais souligner une chose: nous ne devons pas faire du sentiment lorsque nous entendons parler de 17.000 fusillés. Ce~~xxxxxxxxx~~ sont, eux aussi, des victimes de la guerre. Souvenons-nous que nous tous qui sommes réunis ici, nous figurons

H0626-0115

sur la liste des criminels de guerre de M.Roosevelt. J'ai l'honneur d'être le numéro un. Nous sommes devenus, pour ainsi dire, des associés à l'échelle de l'histoire mondiale. C'est justement pour cela que nous devons rester ensemble et partager les mêmes idées, il serait simplement ridicule que nous lavions notre linge sale en public, au sujet de nos discussions avec la police", dont a parlé ici le défenseur de Frank.

L'accusé s'est trompé sur un point: il n'a pas exactement défini sa place sur le banc des accusés. Mais il ne s'est pas trompé quant à l'essentiel: il s'est assis sur ce banc des accusés comme criminel "à l'échelle de l'histoire ~~xxxxxxxx~~ du monde".

H0626-0116

GENERAL RUDENKO

F R I C K

Le nom de l'accusé Wilhelm Frick est indissolublement lié à l'histoire du développement du mouvement nazi en Allemagne et les innombrables crimes des hitlériens.

En sa qualité de ministre de l'intérieur du gouvernement hitlérien, Frick a participé a la promulgation de nombreuses lois, décrets, et autres actes, dirigés vers la destruction de la démocratie en Allemagne, la persécution des églises, la discrimination des juifs, etc..

Dans ce role, l'accusé Frick a activement participé à l'établissement en Allemagne du gouvernement totalitaire hitlérien.

Au cours de toute une série d'années, l'accusé Frick a eu sous sa direction la tristement célèbre police secrète d'etat (Gestapo)

Et qui est-ce, sinon l'accusé Frick, qui promulgua l'ordre d'exterminer les aliénés et les vieillards?

En tant que ministre de l'intérieur de l'Allemagne hitlérienne, Frick, comme l'a également confirmé le témoin Gisevius dans cette salle d'audience était parfaitement au courant du système, largement utilisé dans le 3ème Reich, des camps de concentration, et des conditions inhumaines qui y régnaient.

L'accusé Frick a joué un role marquant dans la préparation et la mise a exécution des plans d'agression du gouvernement hitlérien, ~~Il était~~ Membre du conseil des ministres pour la défense du Reich, et plénipotentiaire général pour l'administration

Tous les documents par lesquels les conspirateurs nazis rendaient légale l'annexion a l'Allemagne des territoires conquis,

H0626-0117

GENRAL RUDENKO

étaient, en même temps que par d'autres chefs hitlériens, signés également par l'accusé Frick.

Personellement, l'accusé Frick porte la responsabilité, en tant que protecteur de Bohême-Moravie, pour tous les crimes commis par les Hitlériens sur ces territoire.

Le ministère de l'Intérieur, dirigé par l'accusé Frick, a pris part, de la façon la plus active, après l'agression perfide de l'Allemagne hitlérienne contre l'Union Soviétique, a la création de l'administration dans les territoires conquis de l'URSS. Un grand nombre de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur servit à mettre sur pied l'appareil des forces d'occupation allemandes à l'Est.

Il nest pas nécessaire de répéter quel fut le role joué par cet appareil dans l'extermination, la déportation en esclavage et d'autres actes inhumains a l'égard de la population civile.

Pour tous ces crimes, Frick, en tant que participant actif du complot nazi, porte une responsabilité directe et entière.

H0626-0119

GENERAL RUDENKO

Bien que, pendant les années de guerre, l'accusé Julius STREICHER n'ait pas occupé d'une façon formelle de fonctions immédiatement liées à l'exécution de meurtres et d'exécutions massives, il est difficile de surapprécier les crimes commis par cet homme.

Sur le même rang, HIMMLER, KALTENBRUNNER, POHL et ceux qui ont conçu et mis en action les chambres à gaz et les voitures à gaz, sur le même rang que ceux qui ont immédiatement réalisé des "actes" massifs, STREICHER doit porter la responsabilité des crimes les plus cruels du fascisme allemand.

Exciter les différences nationales et raciales éduquer la cruauté perverse et appeler au meurtre - ont été non seulement une obligation de longue haleine du Parti, mais encore une spécialité lucrative de cet homme.

USA 258
PS 1417

Et ce n'est pas par hasard que HIMMLER a si hautement estimé le "~~XXX~~ Stürmer" et son principal rédacteur, dans son compliment déja connu de la Cour, adressé à STREICHER et daté du mois d'avril 1937.

On peut considérer STREICHER comme "le père spirituel" authentique de ceux qui déchiraient les enfants en deux a Treblinka. Sans le "Stürmer" et son rédacteur, le fascisme allemand n'aurait pas pu aussi vite éduquer les cadres massifs d'assassins qui ont immédiatement réalisé les plans criminels de HITLER et de sa clique, anéantissant plus de six millions de juifs en Europe.

GENERAL RUDENKO

Sténo du
10.1.1946
aud.matin
p.39/51
aud. soir
p. 1/25

Pendant une longue suite d'années, STREICHER a moralement perverti les enfants et la jeunesse allemande. On a présenté à la Cours les abominables "éditions enfantines du "Stürmer" et c'est pourquoi, avec Baldur von SCHIRACH, STREICHER doit porter la responsabilité de ce que cette "Hitlerjungen" moralement défigurée par lui, a utilisé comme cible des enfants juifs pris dans le ghetto de Lvov.

Ce n'est pas par hasard que von SCHIRACH appréciait tellement "les historiques services rendus" de STREICHER.

Les fanatiques "lois de Nuremberg" n'ont été que le "début de la lutte" pour ce "juivophobe" N° 1, comme il s'intitulait lui-même, et, pour cet organisateur des premières exterminations de juifs. Comme la Cour s'en souvient, une fois ces lois édictées, STREICHER appelant à l'extermination physique des juifs en Europe, écrivait : "Ce n'est que lors que

-59 suite et fin -

le judaïsme mondial sera anéanti, que ce problème sera résolu".

Je ne reviendrai pas non plus à ces longs et honteux "numéros rituels" du "Stürmer" qui devaient inciter les SS a tuer des millions de gens innocents et justifier toutes les cruautés quelles qu'elles soient envers les juifs. Ces preuves de la culpabilité de STREICHER, présentées à la Cour parmi tant d'autres, sont connues de tous et indiscutables.

GB 332
PS 801

En 1939, donnant un avant-goût de Maidaneck et de Treblinka, il a écrit : "qu'il était possible que, seules, les tombes des juifs montrent que ceux-ci existaient en Europe".

En 1943, alors que les chambres a gaz de Treblinka et d'Auchwitz recevaient des millions de victimes, des articles incitant a la liquidation des ghettos, étaient publiés dans le "Stürmer". Ces articles étaient pleins de mensonges et de malveillance, et, a la fin, le "Stürmer" constatait avec une satisfaction sadique : "Les juifs ont disparu en Europe".

STREICHER a menti toute sa vie. Il a également essayé de mentir ici pendant le procès. Je ne sais pas s'il espérait tromper quelqu'un par ses mensonges, ou s'il mentait par habitude et par crainte.

Mais il semble qu'il doit être clair, pour l'accusé lui-même que son dernier mensonge ne trompera plus personne et ne lui apportera pas de salut.

GENERAL RUDENKO

S C H A C H T

L'accusé Hjalmar Schacht a joué un role prépondérant dans la préparation et la mise à exécution des plans du complot nazi, faisant un travail énorme et compliqué.

L'attitude de défense de Schacht est extrèmement simple: Si on l'en croit, il vint à l'hitlérisme exclusivement pour des considérations patriotiques, il était contre les guerres d'agression mais pour le retour à l'Allemagne de ses colonies en vue du rétablissement de l'équilibre économique en Europe.

S'étant rendu compte que le programme du Gouvernement hitlérien consistait en réarmement intensif et de cette façon faisait courir le danger d'une deuxième guerre mondiale, Schacht passa dans l'opposition à Hitler, à saboter les mesures du Gouvernement hitlérien et comme résultat fut arrêté en tant que participant du complot contre Hitler.

L'accusé Schacht essaye maintenant a propos de ses lettres enthousiastes adressées à Hitler et de ses déclarations de loyalisme a celui-ci, de prétendre que celle-ci était une méthode pour masquer ses buts d'opposition à l'égard du régime ~~hitlérien~~.

En réalité, Schacht s'est rapproché du mouvement hitlérien dès 1930. Schacht tendait à ce rapprochement avec les Nationaux-Socialistes, tandis que Hitler et Goering voulaient le concours de Schacht qui, ayant des relations étendues dans les cercles économiques et financiers, de l'Allemagne, pouvait plus que nul autre rendre des services inestimables à l'hitlérisme, et les a effectivement rendus.

H0626-0123

GENERAL RUDENKO

PS 457 Dès le 29 Aout 1932, dans sa lettre à Hitler, Schacht lui fit une déclaration de loyalisme.

Mais cette déclaration n'est pas restée un vain mot. C'est justement l'accusé Schacht qui a joué un rôle décisif dans l'arrivée de Hitler au pouvoir. C'est lui

PS 376 Schacht, qui fut l'organisateur de l'accord des cercles industriels de l'Allemagne pour la nomination d'Hitler

USA 161 à la Chancellerie du Reich.

C'est lui, Schacht, qui dès 1932 dit au Chancellier

D-203 du Reich d'alors, von Papen, "Remettez votre poste à
USA 655
USA 767 Hitler". C'est Schacht, qui, en 193[illegible] a la veille des élections du Reichtag avait organisé la conférence des industriels, au cours de laquelle fut créé un fonds d'élection pour le parti nazi, se montant a plusieurs millions de marks.

Le rôle et l'importance de SCHACHT dans la création de l'Allemagne hitlérienne est caractérisé par le plus proche collaborateur de HITLER : GOEBBELS. Dans son journal celui-ci écrivait le 21 novembre 1932 :

"Au cours de mon entretien avec le Docteur SCHACHT, j'ai été convaincu qu'il partage entièrement notre point de vue. Il est l'un des quelques hommes qui sont entièrement d'accord avec la position du Fuehrer".

USA-262
PS 2409

L'accusé SCHACHT lui-même, dans sa déclaration à la Foire Internationale du Printemps à Leipsig, le 4 mars 1935, a caractérisé ainsi son rôle dans l'Etat hitlérien :

"Je puis assurer que tout ce que je dis et fais a l'accord total du Fuehrer et que je ne ferai et ne dirai rien qui ne sera pas approuvé par le Fuehrer. De cette façon, le dépositaire de la sagesse économique n'est pas moi, mais le Fuehrer..."

Les services de l'accusé SCHACT furent, comme il s'y attendait d'ailleurs lui-même, appréciés par HITLER à leur juste valeur. Après son arrivée au pouvoir en 1933, HITLER a nommé immédiatement SCHACHT à la présidence de la Reichsbank et ensuite au Ministère de l'Économie, puis, enfin, il le nomma plénipotentiaire général pour les questions d'économie de guerre.

Les documents de l'accusation et l'enquête judiciaire ont prouvé le rôle exceptionnel de l'accusé SCHACHT dans la préparation du réarmement de l'Allemagne, et par là-même, dans le déclenchement des guerres d'agression.

H0626-0125

GENERAL RUDENKO

USA 838
PS 3901

L'ancien ministre de la guerre BLOMBERG, a déclaré dans ses dépositions qu'en 1937, les plans de développement des forces armées étaient presque remplis et que SCHACHT était au courant de ces plans et du financement qu'ils requéraient.

SCHACHT était l'un des partisans les plus persévérants des plans criminels des Hitlériens. Dans son entretien avec l'ambassadeur américain FULLER, le 23 septembre 1936, SCHACHT déclara à celui-ci, que : "..... Les colonies sont indispensables à l'Allemagne. S'il est possible nous les obtiendrons par voie de négociations, sinon - nous les prendrons par la force....."

USA 62
ES 450

USA 632
PS 297

En prenant la parole à Vienne en mars 1928, SCHACHT déclara : "Grâce à Dieu, le fait qu'Adolf HITLER a unifié la volonté et la pensée allemandes n'a pas pu empêcher le grand peuple allemand de continuer sa route. Il a renforcé cela par des forces armées d'une puissance toute nouvelle et, en fin de compte, il a donné une forme extérieure à l'unité intérieure existant entre l'Allemagne et l'Autriche".

L'accusé SCHACHT fut investi de pleins pouvoirs exceptionnels dans le domaine de l'économie de guerre.

- 62 suite et fin -

H0626-0126

Au cours de longues années, SCHACHT était en même temps le Président de la Reichsbank, le Ministre de l'Economie et le Plénipotentiaire général pour les questions d'économie de guerre.

Déja, en vertu de cette situation, l'accusé SCHACHT a joué un rôle énorme et décisif dans la création et la résurrection de l'économie de guerre et des forces armées de l'Allemagne hitlérienne.

USA 644
Llo4

USA 650
ES 397

Ce rôle de l'accusé SCHACHT est suffisamment éclairé par les innombrables lettres de félicitation que HITLER lui envoya.

C'est l'accusé SCHACHT qui était le créateur de cette méthode aventureuse des "Mefo", a l'aide de laquelle furent investis dans l'économie allemande, en plus des chapitres correspondants du budget, douze milliards de marks, pour le réarmement.

Comme il a déja été indiqué plus haut, l'accusé SCHACHT a essayé, au cours de différentes périodes de son activité de souligner ses divergences, soi-disant de plus en plus aigues avec le régime hitlérien. En réalité, SCHACHT jouait le double jeu, en se défendant contre une responsabilité quelconque pour cette politique criminelle du Gouvernement hitlérien, en entretenant des relations avec des hommes qui voulaient réellement abattre le régime hitlérien et, en même temps, en gardant sa loyauté à ce régime au cas où cela lui serait nécessaire.

H0626-0127

GENERAL RUDENKO

Ce n'est qu'en 1943, quand l'effondrement de l'Allemagne hitlérienne ne fit plus de doute a ce politique endurci qu'était SCHACHT, qu'il établit une liaison avec les cercles d'opposition au régime hitlérien, mais en restant fidele a lui-même, il prit toutes les garanties nécessaires pour ne rien faire personnellement pour abattre le régime hitlérien et c'est justement pour cette raison que HITLER l'a épargné.

Tel est la personnalité de l'accusé SCHACHT, tel est son rôle dans le complot et dans les crimes de guerre - rôle de créateur de l'économie de guerre de l'Allemagne hitlérienne, et de co-incendiaire de la deuxième guerre mondiale allumé par le criminel gouvernement hitlérien.

H0626-0128

GENERAL RUDENKO

F U N K

Walter FUNK devint un Nazi longtemps avant son adhésion officielle au N.S.D.A.P. en 1931, et resta un nazi jusqu'à la fin. Il mit au service des conspirateurs hitlériens ses connaissances économiques, son expérience de journaliste, et ses nombreuses relations dans le monde des dirigeants de l'industrie, du commerce et de la finance allemands. Dans le journal "Das Reich" du 13 août 1940, dans un article publié sous le titre "Walter FUNK - pionnier de l'idéologie nationale-socialiste", nous trouvons :

URSS-450
Sténogr.
7-5-46
matin
p. 51

"Walter FUNK est resté fidèle à lui-même parce qu'il fut, est et sera un national-socialiste, un militant, qui a voué tous ses efforts à la victoire de l'idéal du Fuehrer".

Ce qu'était l'idéal d~~u~~ Hitler, on le sait suffisamment. C'est à cet "idéal" que FUNK consacra 15 ans de sa vie.

Sténogr.
6-5-46
soir
p. 57-62

FUNK affirme qu'il n'avait rien de commun avec les SS, mais personne d'autre que FUNK n'a fait des coffres de la Reichsbank un abri pour les objets précieux pillés par les SS dans les pays occupés de l'Est et d'ailleurs.

Sténogr.
7-5-46
matin
p. 1-22

FUNK lui-même après un entretien avec HIMMLER donna l'ordre d'accepter dans la Reichsbank des objets d'or - dents, couronnes, montures de lunettes - et d'autres objets provenant des victimes assassinées dans les camps de concentration.

H0626-0129

GENERAL RUDENKO

Sténogr. 3-1-46 matin p. 17

Le remplaçant de FUNK était le SS Gruppenfuehrer HEULER. Sous ses ~~xxx~~ ordres ~~de~~ ~~XXXX~~ travaillait Ohlendorf - meurtrier de 90.000 victimes.

USA 36; PS-2194 URSS 451

FUNK, poursuivant la politique de SCHACHT, mit au service des plans d'agression des hitlériens toute l'économie de l'Allemagne, et par la suite toute l'économie des territoires occupés par l'Allemagne. Dès mai 1939, FUNK ~~xxxx~~ et ~~xx~~ son adjoint Landfried, élaborèrent un plan de financement de la guerre et de

USA-662 PS-2409

mobilisation au service de la guerre de toutes les ressources économiques de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie dont l'Allemagne s'était emparée

H0626-0130

USA-782
PS-378

Le 23 juin 1939, FUNK prit part à une réunion du Conseil de la Défense du Reich au cours de laquel le furent adoptés des plans détaillés pour mettre sur pied de guerre l'ensemble de l'économie nationa le.

URSS-452

Dès ce moment, FUNK, non seulement connaissait les préparatifs d'agression de l'Allemagne contre la Pologne, non seulement rendait possible la réalisation de ces plans d'agression, mais encore préparait sur le plan économique d'autres guerres, d'autres saisies de territoires. C'étaient là les "grands buts politiques du Fuehrer" que FUNK évoquait dans son article écrit quelques mois plus tard "Mobilisation économique et financière".

Je cite encore un document. Le 25 août 1939, FUNK écrivait à HITLER : "La nouvelle que me transmet le Feldmarschall GOERING selon laquelle mon Fuehrer a bien voulu hier soir approuver dans l'ensemble mon projet de mesures pour le financement de la guerre, la fixation des prix et des salaires et l'établissement de listes de souscriptions obligatoires, m'a rempli de joie".

PS-699

Longtemps avant la perfide agression de l'Allemagne contre l'URSS, FUNK prit part a l'élaboration des plans de pillage des richesses de l'Union Soviétique.

URSS-60
URSS-140
URSS-135
Stén.7-5-46
matin
p. 1-64

FUNK délégua certains de ses collaborateurs au près du Ministère ROSENBERG, a cette entreprise de pillage qu'était l'Etat-Major économique OST. Des

agents de FUNK prirent également part au pillage de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et des autres territoires occupés.

FUNK était le président de la Société "Continental Oil", constituée pour permettre l'exploitation par les Allemands des richesses pétrolières des territoires occupés de l'Est, et en particulier les pétroles de Grosno et de Bakou.

Sténogr. 7-5-46 matin p. 164

FUNK était en complet accord avec les buts de pillage poursuivis par l'Allemagne hitlérienne dans sa guerre contre l'URSS. Prenant la parole le 17 décembre 1941 à Prague, il déclare que l'Est constitue le futur domaine colonial de l'Allemagne. FUNK prit part à la réunion qui eut lieu le 6.6.42 chez GOERING, au cours de laquelle furent définies les mesures les plus efficaces de pillage économique des territoires occupés par l'URSS, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la France, de la Norvège et d'autres pays.

URSS-170

H0626-0132

GENERAL RUDENKO

A cette réunion, ainsi qu'à celle du Comité du Plan central, FUNK prit part à l'élaboration de plans de déportation et d'asservissement de millions d'habitants des territoires occupés.

Telles sont les phases essentielles de l'activité criminelle du conspirateur hitlérien FUNK - conseiller personnel de HITLER pour les questions économiques dès 1931, ministre du Reich et Plénipotentiaire général à l'économie, président de la Reichsbank et membre du Conseil de la Défense du Reich - dans la période de préparation et de réalisation des guerres d'agression et de pillage, en exécution du plan criminel général des conspirateurs.

La culpabilité de FUNK - qui prit une part active au complot fasciste, aux crimes contre les individus, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, - est pleinement démontrée, et il devra en répondre.

H0626-0133

SCHIRACH

De 1931 jusqu'à la fin de la guerre, l'accusé Baldur von SCHIRACH a assumé la direction de la Jeunesse nazie.

Après la publication, le 1er decembre 1936, de la loi relative à la Jeunesse hitlérienne von SCHIRACH dans sa qualité de dirigeant de la jeunesse du Reich se trouva sous les ordres directs de HITLER.

Dans cette déposition devant la Cour, l'accusé SCHIRACH, s'efforcant à éviter la responsabilité pour l'éducation de la jeunesse allemande dans l'esprit des idées nationales-socialistes, s'est plus d'une fois référé au fait que les "Hitler jugend" était une organisation indépendante du parti nazi et du gouvernement hitlérien.

Afin d'assurer sa défense, l'accusé SCHIRACH a trouvé possible et opportun de citer le grand GOETHE dont les paroles:"
furent exploitées par SCHIRACH avec un cynisme non dissimulé.

Il est évident que GOETHE avait raison lorsqu'il disait que:"
Mais il voulait parler d'une jeunesse saine remplie de la joie de vivre et non pas une jeunesse atteinte par le fanatisme hitlérien si bien exprimé par ces mots de HITLER à RAUSCHNIGG:"

U.R.S.S.378.
Page 252.

H0626-0134

GENERAL RUDENKO

" Nous formerons une jeunesse devant laquelle le monde tremblera, une jeunesse catégorique, exigeante, dure. C'est ainsi que je la veux. La jeunesse doit être dotée de toutes ces qualités, elle doit être indifférente à la souffrance. Elle ne doit comporter ni faiblesses ni être délicate. Je veux voir dans son regard, la lueur que l'on voit dans les yeux d'un fauve."

Et l'accusé SCHIRACH inculquait d'une facon méthodique les idées hitlériennes dans la conscience de la jeunesse allemande et l'éduquait dans l'esprit des exigeances de HITLER, selon les méthodes des vieux chefs de bande hitlériens

Lors de son contre-interrogatoire, l'accusé SCHIRACH, fut cependant en fin de compte ,obligé de reconnaitre que la jeunesse allemande était éduquée dans l'esprit des idées nationales-socialistes, et que dans ce but, furent mobilisés des membres des SA, des officiers des forces armées allemandes et des SS, et que l'on procédait en Allemagne à une préparation militaire de la jeunesse sur une vaste échelle.

Dans ces buts, des accords furent conclus entre la direction des "Hitlerjugend" et la OKW, ~~en~~ entre la personne de l'accusé KEITEL et ~~la~~ le Reichsführer SS HIMMLER,

H0626-0135

GENERAL RUDENKO

... accords qui prévoyaient l'éducation de la jeunesse dans l'esprit d'un militarisme guerrier ainsi qu'un recrutement correspondant et une préparation militaire des jeunes destinés à être versés dans les forces armées allemandes et dans les unités SS.

Le rôle et la part joués par l'accusé SCHIRACH dans le complot général, dans les crimes de guerre et dans les crimes contre l'humanité sont caractérisés de la facon la plus expressive par la conduite au cours de la guerre de la jeunesse allemande élevée dans les "Hitlerjugend".

Le Ministère public soviétique avait présenté au Tribunal sous le No URSS- 6 et en vertu de l' Art.21 du Statut, le Rapport de la Commission Extraordinaire d'Etat sur les atrocités allemandes commises sur le territoire de la région de LVOW.

Dans ce rapport figurait la déclaration de la francaise Ida VASSEAU, sur le traitement barbare infligé par les membres de la "Hitlerjugend" aux enfants en bas âge, dont ils faisaient des cibles vivantes pour leurs exercices de tir.

U.R.S.S.455 Dans ses dépositions écrites en date du 16 mai 1946, ainsi que dans ses réponses aux questions du défenseur de l'accusé von SCHIRACH, Ida VASSEAU a confirmé ses dépositions dans leur totalité.

Des dépositions convaincantes sur l'activité des membres de la "Hitlerjugend" au sein des

GENERAL RUDENKO

U.R.S.S.454 forces armées allemandes, furent données par le soldat allemand prisonnier Gert KNITEL qui était lui-même membre des "Hitlerjugend" en 1938 et qui, en 1942, à l'age de 18 ans fut appelé dans l'armée allemande.

En relatant sa participation à de nombreux actes de cruauté , Gert KNITEL a déclaré:"

"Dans le hameau de Lijaisk, notre compagnie incendia en juin 1943 une maison avec tous ses habitants...Tous ceux qui tentaient de sauter par une fenêtre , nous les fusillions, à l'exception toutefois d'une vieille, qui, devant nos yeux. devint folle/

Avec Gert Knitel et les dizaines de milliers de ses semblables, l'accusé von SCHIRACH, porte une entiere responsabilité pour tous ces crimes.

SCHIRACH lui-même, ne fusillait pas bien-entendu, ni n'incendiait, mais s'est lui qui fournit l'épée à la jeunesse allemande moralement dévoyée par lui pour l'accomplissement des pires atrocités.

Mais ce n'est pas seulement à ces crimes que au cours de la guerre se limitait/l'activité criminelle de la "Hitlerjugend" et de l'accusé von SCHIRACH.

H0626-0137

U.R.S.S.193
U.R.S.S.36

U.R.S.S.357

Les "Hitlerjugend" ont activement participé à la préparation des guerres d'agression en créant des cinquièmes colonnes en Pologne et en Yougoslavie, les rapports officiels des gouvernements polonais et tchécoslovaque, en témoignent au Tribunal.

L'organisation des "Hitlerjugend" prenait une part active dans les mesures que prenait le ministère pour les régions occupées de l'est - dont fait foi, le rapport de l'accusé ROSENBERG soumis au Tribunal sous le No 1039-PS - ainsi que dans les déportations en esclavage d'enfants de 10 à 14 ans, pris dans les régions occupées, - dont témoigne le document No 031-PS soumis au Tribunal.

En sa qualité de représentant du Reich et de gauleiter de Vienne, SCHIRACH a pris personnellement une part active et de premier plan dans l'expulsion de Vienne de 60 mille juifs qui furent ensuite exterminés dans les camps de concentration de Pologne.

Les documents versés par le Ministère public -les rapports hebdomadaires qui étaient adressés à SHIRACH, démontrent qu'il était au courant de nombreuses atrocités perpetrées par les troupes allemandes et par les autorités d'occupation dans les territoires de l'Est, et qu'il connaissait notamment quel fut le sort des dizaines de milliers de juifs expulsés de Vienne.

H0626-0138

GENERAL RUDENKO

En 1940, l'accusé SCHIRACH exigeait dans son télégramme adressé à BORMANN, qu'en réponse à l'assinat du bourreau de Bohème et Moravie HEINDRICH, une grande ville de Grande-Bretagne soit rasée par une attaque aérienne.

Ce télégramme, à lui seul, trace d'une facon suffamment claire et convaincante, le portrait moral de von SCHIRACH.

Fidèle jusqu'au bout à la clique hitlérienne ayant connaissance de toutes ses activités criminelles auxquelles il prénait personnellement une part active, - l'accusé von SCHIRACH était une des plus sombres figures du troisième Reich.

Le Président - L'audience est terminée.

Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 30 juillet 1946 à 10 h.